

Rapport final, 17 novembre 2015

# **Rapport «Benchmarking des fournisseurs d'électricité dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables»**

## **Résultats du sondage 2014/15**

**Impressum****Mandants**

Hans-Peter Nützi, directeur suppléant de la division Efficacité énergétique et énergies renouvelables et directeur de la section Industrie et services

Marc Cavigelli, section Industrie et services

SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie (OFEN), Mühlestrasse 4, 3063 Ittigen

**Auteurs**

Anna Vettori, Judith Reutimann, Rolf Iten (INFRAS)

Regina Bulgheroni, Daniel Streit, Cornelia Brandes (Brandes Energie)

**Mandataire**

INFRAS, Binzstrasse 23, 8045 Zurich

Tél. +41 44 205 95 95

Brandes Energie AG, Molkenstrasse 21, CH-8004 Zurich

Tél. +41 44 213 10 20

**Traduction**

ACTA Conseils Sàrl

**Groupe d'accompagnement**

Peter Böhler, directeur du centre de compétences pour l'efficacité énergétique, EWO (jusqu'au 31.03.2015)

Brigitt Hausammann, spécialiste du développement durable, La Poste

Patrick Hischer, responsable de la communication, Forum des consommateurs kf (depuis le 01.09.2015)

Patrick Hofstetter, responsable climat et énergie, WWF

Katrin Lindenberger, experte en matière d'économie énergétique, Association des entreprises électriques suisses (AES)

Sonja Lüthi, cheffe de projet conception et planification, Office de l'environnement du canton de Saint-Gall (jusqu'au 31.03.2015)

Urs Neuenschwander, responsable marketing et ventes / CMO, Energie Thun (représentation Swisspower)

Christian Oswald, Community Affairs, BKW

Konrad Rieder, Responsable Affaires réglementaires, SIG (représentation Swisspower)

Michel Rudin, directeur général, Forum des consommateurs kf (jusqu'au 31.03.2015)

Marcel Sturzenegger, suppléant de la division Energie et forces hydrauliques, Office de l'environnement et de l'énergie du canton de St-Gall (dès le 01.09.2015)

Andreas Zimmermann, Directeur, coopérative Elektra (représentation DSV)

**La présente étude a été élaborée pour le compte de SuisseEnergie.  
La responsabilité du contenu incombe exclusivement aux auteurs.**

#### **Adresse**

SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie OFEN  
Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen. Adresse postale : 3003 Berne  
Infoline 0848 444 444, [www.suisseenergie.ch/conseil](http://www.suisseenergie.ch/conseil)  
[energieschweiz@bfe.admin.ch](mailto:energieschweiz@bfe.admin.ch), [www.suisseenergie.ch](http://www.suisseenergie.ch)

# Contenu

<b>1</b>	<b>Situation initiale et objectifs du benchmarking .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Les résultats en bref .....</b>	<b>6</b>
2.1	Champs d'action des EAE .....	6
2.2	Nouveautés .....	10
2.3	Comparaison des résultats .....	12
2.4	Les grands et les petits/moyens fournisseurs d'électricité.....	18
2.5	Evolution chez les fournisseurs d'électricité .....	24
<b>1</b>	<b>Résultats par champ d'action .....</b>	<b>27</b>
3.1	Stratégie d'entreprise .....	27
3.2.	Rôle de modèle .....	30
3.3.	Production d'électricité issue de sources renouvelables .....	33
3.4	Protection des eaux .....	36
3.5.	Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables .....	39
3.6.	Prestations de services énergétiques .....	42
3.7.	Programmes d'encouragement et mesures tarifaires .....	45
<b>3</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>48</b>
	Annexe 1: Processus méthodologique.....	48

# 1 Situation initiale et objectifs du benchmarking

La Stratégie énergétique du Conseil fédéral prévoit la sortie progressive du nucléaire pour la Suisse. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renforcer l'efficacité énergétique et d'augmenter la proportion des énergies renouvelables. Souhaitant offrir sa contribution, le programme SuisseEnergie a donc intensifié la coopération avec les entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE).

Afin de montrer aux entreprises d'approvisionnement en électricité jusqu'à quel point elles soutiennent les objectifs de SuisseEnergie, l'OFEN a lancé une étude comparative, autrement appelée benchmarking, qui évalue si les EAE s'engagent en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et dans quelle mesure cela se traduit au travers de leurs stratégies, produits et services. Le benchmarking s'inspire des objectifs principaux de SuisseEnergie (ainsi que des objectifs de la Stratégie énergétique 2050, après son approbation<sup>1</sup>), qui tracent la voie à suivre en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Pour l'heure, seules les EAE qui approvisionnent les consommateurs en électricité participent au benchmarking. Une extension aux entreprises actives dans l'approvisionnement en gaz ou en chaleur est toutefois prévue à l'avenir.

L'étude comparative a pour objectif de faire la lumière sur les activités des EAE, afin de susciter une réaction, parmi les participants, les entraînant à contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique. Le benchmarking doit notamment:

- motiver les EAE à redoubler d'efforts en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. A cet effet, les EAE reçoivent l'accès à un cockpit d'évaluation en ligne qui leur permet de se comparer à d'autres EAE. Le benchmarking EAE leur offre ainsi les bases d'une communication interne et externe.
- indiquer à SuisseEnergie la nécessité qu'il y a à agir, ainsi que les différents axes stratégiques qui peuvent être amorcés en collaboration avec les EAE.
- informer de manière transparente les gros consommateurs, qui achètent l'électricité sur un marché libéral, au sujet des prestations des fournisseurs d'électricité existant dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. Dans le cas d'une ouverture éventuelle du marché, cet aspect pourra également concerner les plus petits consommateurs.

---

<sup>1</sup> Le 4 septembre 2013, un message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 a été adopté par le Conseil fédéral et soumis au Parlement pour consultation (<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/energie/strategie-energetique-2050.html>).

Dans le cadre du programme SuisseEnergie, INFRAS et Brandes Energie ont été mandatés pour développer une première étude comparative des fournisseurs d'électricité. Les résultats de ce benchmarking ont été publiés par l'OFEN en mai 2014 (en allemand uniquement).<sup>2</sup> Le présent rapport dévoile les résultats du second benchmarking effectué au printemps 2015 et esquisse l'évolution depuis le premier benchmarking 2013/2014. Les données recueillies dans le cadre du benchmarking 2015 se réfèrent à l'année 2014 (ventes, marquage de l'électricité, etc.), ainsi qu'à l'état de l'entreprise au printemps 2015 (stratégies d'entreprise, services, palettes des produits, etc.). Le chapitre 2 du présent document révèle les résultats dans leur globalité, tandis qu'ils figurent de manière détaillée sous le chapitre 3. Le processus méthodologique figure en annexe.

## 2 Les résultats en bref

Le concept développé en 2013 sur mandat de l'OFEN par INFRAS/VUE, en collaboration avec les fournisseurs d'électricité, constitue la base de ce benchmarking.<sup>3</sup> Ce concept prévoit l'évaluation des activités des entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE), dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, sur la base de sept champs d'action. Ces derniers sont brièvement décrits au chapitre suivant. Le point 2.2 aborde ensuite l'essentiel des nouveautés du benchmarking 2014/15 par rapport à celui de l'année précédente. Les chapitres 2.3 à 2.5 sont consacrés aux résultats du benchmarking 2014/15.

### 2.1 Champs d'action des EAE

Les champs d'action, sur la base desquels les EAE sont évaluées, couvrent les principales activités de ces dernières dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En plus des objectifs de SuisseEnergie et de la Stratégie énergétique 2050 (après adoption), les dispositions légales en matière de protection des eaux, de même que les exemples de bonnes pratiques de certaines EAE suisses servent aussi de valeurs-cible pour l'évaluation.

---

<sup>2</sup> Communiqué de presse ([www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=de&msg-id=53092](http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=de&msg-id=53092)).

<sup>3</sup> Cf. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/34966.pdf>.

## **1. Rendre les objectifs identifiables dans la stratégie d'entreprise**

Il est nécessaire de définir des objectifs stratégiques au préalable pour pouvoir mettre en œuvre des mesures de manière transparente, efficace et ciblée. Il est par conséquent demandé aux fournisseurs d'électricité de déterminer dans leurs stratégies des objectifs concrets, afin de faire progresser les objectifs de SuisseEnergie – et de la Stratégie énergétique 2050 après adoption de cette dernière –, en ce qui concerne les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les projets novateurs dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique jouent un rôle important. Ils sont l'expression de la volonté stratégique à s'engager dans cette voie.

## **2. Endosser un rôle de modèle**

Si les EAE veulent être crédibles auprès de leurs clients, il est important qu'elles s'engagent sur la voie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique également à l'interne. Les objectifs sont inspirés des exemples de bonnes pratiques. La réalisation des objectifs est calculée sur la base de critères sélectionnés (qualité de l'électricité pour la propre consommation, composition de la flotte de véhicules, consommation énergétique du siège principal, etc.)

## **3. Produire de l'électricité issue de sources d'énergie renouvelables**

Conformément à la Stratégie énergétique 2050, ce sont environ 25 TWh d'électricité issue des énergies renouvelables (hydraulique et nouvelles énergies renouvelables) qui doivent être produits d'ici 2050. Les EAE doivent soutenir cet objectif en investissant à court et moyen termes dans le développement des énergies renouvelables. La valeur-cible utilisée dans le benchmarking s'appuie sur la croissance annuelle nécessaire pour pouvoir atteindre l'objectif conformément à la Stratégie énergétique 2050.

## **4. Encourager la protection des eaux par l'énergie hydraulique écologique**

Les centrales hydrauliques sont un pilier essentiel de l'approvisionnement en électricité en Suisse: en 2014, elles ont émis 56% du courant produit en Suisse.<sup>4</sup> La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) détermine les délais à respecter en ce qui concerne l'assainissement des centrales hydrauliques par les propriétaires. Les solutions issues des

---

<sup>4</sup> OFEN 2015: Statistique suisse de l'électricité 2014.

bonnes pratiques semblent montrer que l'optimisation de la qualité écologique des centrales hydrauliques peut également passer par les exigences légales.

#### **5. Fournir de l'électricité issue de sources renouvelables**

Les objectifs liés aux ventes découlent de l'objectif ciblant un approvisionnement en électricité entièrement basé sur les énergies renouvelables. Toutes les incitations qui poussent le consommateur final à s'approvisionner en électricité issue des énergies renouvelables jouent ainsi un rôle important. Les efforts consentis se manifestent dans le mix énergétique et dans la vente d'énergie produite de manière écologique.

#### **6. Offrir des prestations de services énergétiques**

Le champ d'action « Prestations de services énergétiques » illustre de quelle manière les EAE proposent leurs prestations et leurs produits aux clients pour pouvoir atteindre les objectifs stratégiques relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

#### **7. Mettre en œuvre des programmes d'encouragement et des mesures tarifaires**

Outre les mécanismes d'incitation au niveau de la fourniture d'électricité et les facteurs dits «mou» (prestations de services énergétiques), les instruments d'encouragement, tels que les programmes d'encouragement ou les mesures tarifaires, jouent un rôle important dans la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Les objectifs s'inspirent des exemples de bonnes pratiques.

Le tableau ci-dessous illustre la manière dont les objectifs des sept champs d'action peuvent être atteints à l'aide d'un exemple idéal:

<b>Champs d'action</b>
------------------------

<b>Champs d'action</b>	<b>Le fournisseur d'électricité idéal</b>
<b>Stratégie - d'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'un approvisionnement en énergie d'origine entièrement renouvelable.</li> <li>• Objectifs quantifiés en termes d'efficacité.</li> <li>• Projets innovants, p.ex. projets de recherche, projets pilotes pour de nouvelles technologies (p.ex. géothermie) ou pour promouvoir l'efficacité énergétique (p.ex. Smart Metering, éclairage des rues avec des LED), etc.</li> </ul>
<b>Rôle de modèle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système certifié de gestion environnementale ou énergétique.</li> <li>• Flotte de véhicules écologiques: véhicules présentant un bon rendement énergétique ou véhicules à motorisation alternative.</li> <li>• Energie produite de manière 100% écologique pour couvrir les propres besoins de l'entreprise.</li> <li>• Faible consommation d'énergie au sein des bâtiments de l'entreprise.</li> </ul>
<b>Production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements importants (installations propres ou parts d'installations, contrats à long terme) dans les énergies renouvelables (croissance &gt; 6% dans les 5 prochaines années).</li> <li>• Pour les fournisseurs d'électricité exploitant de grandes centrales hydrauliques: production/achat calculé sur les ventes d'énergie d'origine entièrement renouvelable.</li> <li>• Pour les fournisseurs d'électricité n'exploitant pas de grandes centrales hydrauliques: production/achat calculé sur les ventes d'énergie dont une part &gt; 5% est issue des énergies renouvelables.</li> </ul>
<b>Protection des eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les centrales hydrauliques (installations propres ou parts d'installations) remplissent les prescriptions sur les débits résiduels conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux.</li> <li>• Au moins 10% de l'électricité issue des centrales hydrauliques provient d'installations écologiques.<sup>5</sup></li> </ul>
<b>Fourniture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mix du fournisseur &gt; 95% issu des énergies renouvelables.</li> <li>• Produit de base pour les ménages issu à la fois des énergies renouvelables et des nouvelles énergies renouvelables.</li> <li>• Part d'électricité verte (également appelée éco-électricité) &gt; 7,5% calculé par rapport aux ventes totales d'électricité.</li> </ul>
<b>Prestations de services énergétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offres de prestations efficaces pour les ménages, p.ex. analyse sur place de l'approvisionnement en électricité, plate-forme pour la vente d'électricité issue des énergies renouvelables, offres de contracting.</li> <li>• Conseil actif en énergie et offres axées sur l'efficacité pour les PME et les gros consommateurs, p.ex. programmes d'efficacité pour les PME, tarifs efficaces pour les gros clients avec des conventions d'objectifs, offres de contracting.</li> <li>• &gt; 10% des PME du secteur de l'approvisionnement (consommation électrique entre 100 et 500 MWh/an) ont conclu une convention d'objectifs (act, modèle PME de l'AEnEC) ou des programmes équivalents.</li> </ul>
<b>Programmes d'encouragement et mesures tarifaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'encouragement avec des cotisations substantielles (&gt; 1.– CHF/MWh vendu).</li> <li>• Mesures tarifaires, p.ex. soutien transitoire RPC, tarifs de rachat couvrant les coûts (bourse d'éco-courant), bonus d'efficacité.</li> </ul>

Tableau 1

<sup>5</sup> Electricité provenant de centrales hydrauliques certifiées naturemade star ou électricité équivalente d'un point de vue écologique, c'est-à-dire courant provenant de centrales hydrauliques bâties sur les nouvelles concessions dès 2011, grâce au Fonds d'amélioration écologique.

## 2.2 Nouveautés

Les critères d'évaluation figurant dans le benchmarking 2014/15 correspondent en grande partie aux critères déjà employés dans le benchmarking 2013/14. Dix-neuf critères ont à nouveau été évalués. Par rapport à la première étude comparative, un critère a été ajouté et un autre a été supprimé (cf. tableau ci-après).<sup>6</sup> Le nouveau critère évalue l'efficacité des efforts déployés au niveau des offres de services proposées par les EAE en faveur de l'économie, grâce à l'indicateur du nombre de PME ayant conclu une convention d'objectifs par rapport au nombre de PME approvisionnées. L'unité de référence PME a été sélectionnée, étant donné l'enclin des grandes entreprises à conclure des conventions d'objectifs, souvent sur leur propre initiative ou en raison de dispositions légales, alors que la conclusion d'une convention d'objectifs pour une PME est en principe le fruit des seuls efforts de l'EAE.

Quelques modifications, notifiées dans le tableau ci-après, sont à signaler en termes de participation et de méthode de saisie par rapport au benchmarking 2013/2014. L'OFEN a invité l'ensemble des fournisseurs d'électricité approvisionnant les consommateurs finaux en Suisse à prendre part à l'étude comparative 2014/15. Les données nécessaires au benchmarking ont pu être enregistrées soit par le nouvel outil en ligne, soit dans le cadre du projet « EAE dans les communes ».

- **Outil en ligne:** pour accroître l'attractivité du benchmarking, l'OFEN a misé sur le développement d'un nouvel outil de saisie et d'évaluation en ligne. Tout en simplifiant la saisie des données, ce nouvel outil permet aux EAE de schématiser leurs résultats de manière individuelle et de les présenter sous forme de graphiques. Il s'adresse aux EAE qui saisissent leurs données de manière autonome et souhaitent l'obtention automatique des résultats.
- **EAE dans les communes:** les communes jouent un rôle important dans la mise en œuvre du programme SuisseEnergie. Elles ont valeur d'exemple pour la population et le commerce et créent les conditions nécessaires à la mise en place de mesures volontaires, p.ex. au niveau de l'utilisation des énergies renouvelables ou dans le domaine de l'efficacité énergétique. Afin d'aider les communes et les villes dans leurs efforts vers un accroissement de l'efficacité énergétique, l'OFEN a lancé le programme SuisseEnergie pour les communes. Le label Cité de l'énergie constitue

---

<sup>6</sup> De légers changements sont par ailleurs à signaler au niveau de la mise en œuvre des critères « Augmentation de la production électrique à partir de sources renouvelables » et « Produit électrique de base (par défaut) pour les ménages ».

l'élément phare de ce programme. L'offre «Entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE) dans les communes» fait également partie du programme SuisseEnergie pour les communes. Cette offre se consacre à la collaboration approfondie entre les EAE et les communes. Les EAE sont certes déjà solidement intégrées dans le processus Cité de l'énergie, mais le travail de collaboration doit encore être intensifié, car les EAE occupent une place prépondérante dans l'application des mesures Cité de l'énergie: elles entretiennent un bon contact avec les clients et bénéficient de leur confiance. Elles disposent des connaissances spécialisées nécessaires en approvisionnement énergétique et en prestations de services. Elles connaissent aussi des instruments efficaces pour influencer l'offre et la demande dans le but d'atteindre les objectifs en termes d'efficacité énergétique et d'exploitation accrue des énergies renouvelables. Le projet EAE dans les communes représente une plate-forme idéale pour renforcer les échanges entre les communes et les fournisseurs d'énergie. Les entreprises d'approvisionnement énergétique intéressées ont pu s'inscrire dans le cadre de ce projet pour participer à l'étude comparative. Les données qui les concernent n'ont pas été saisies par le biais de l'outil en ligne, mais par les conseillers Cités de l'énergie dans le cadre d'un entretien sur place.

<b>Nouveautés du benchmarking 2014/15 par rapport au benchmarking 2013/14</b>	
	<b>Nouveautés</b>
Participants	Invitation de l'OFEN à prendre part au benchmarking: concerne l'ensemble des fournisseurs d'électricité approvisionnant les consommateurs finaux en Suisse (env. 660 EAE). (Benchmarking 2013/14: invitation envoyée à 55 fournisseurs d'électricité sélectionnés).
Saisie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• par l'EAE directement dans l'outil en ligne ou</li> <li>• par les conseillers Cité de l'énergie dans le cadre de l'offre « EAE dans les communes ».</li> </ul>
Critères	Nouveau: critère évaluant l'efficacité des efforts déployés au niveau des offres de services proposées par les EAE grâce à l'indicateur « Nombre de PME avec une convention d'objectifs ». Supprimé: critère de transparence de l'information.

Tableau 2

Une autre nouveauté a d'ores et déjà été planifiée pour la prochaine étude comparative, qui aura lieu en 2016: celle-ci sera étendue à la distribution de gaz et de chaleur. Ces énergies et leur mode de distribution jouent en effet un rôle important dans le développement des énergies renouvelables et l'accroissement de l'efficacité énergétique. Parallèlement au benchmarking 2014/15, nous avons développé une grille de critères spécifique aux fournisseurs de gaz/chaleur sur le même modèle que la grille de critères des fournisseurs d'électricité. Cette dernière devra être consolidée d'ici le prochain benchmarking en collaboration avec l'OFEN et le groupe d'accompagnement. L'objectif sera d'intégrer les fournisseurs en gaz et en chaleur au benchmarking 2016 dans le cadre d'un projet pilote.

## 2.3 Comparaison des résultats

Le présent chapitre est dédié à la présentation des résultats du benchmarking 2014/15. Un bref aperçu des EAE participantes en constitue l'introduction.

### Participation

Au total, soixante-deux fournisseurs d'électricité ont pris part au benchmarking 2014/15. Parmi eux, on trouve des entreprises de différentes tailles, ainsi que des fournisseurs d'électricité actifs au niveau local, régional ou cantonal en Suisse alémanique, en Suisse romande ou au Tessin (cf. tableau ci-après),<sup>7</sup> qui couvrent ensemble environ 58%<sup>8</sup> de

<sup>7</sup> A l'origine, soixante-huit entreprises ont manifesté leur intérêt à participer au benchmarking, mais six d'entre elles se sont finalement désistées ou déclarées inaptes à effectuer l'étude.

l'électricité vendue en Suisse (contre 40% pour le benchmarking 2013/14). Par rapport à la précédente étude comparative, plus du double d'EAE a pris part au présent benchmarking. Nombreuses sont les petites EAE, qui sont loin de constituer un élément négligeable dans le paysage énergétique suisse, à avoir fait leur apparition dans l'étude actuelle. Les grandes EAE disposent en principe de moyens financiers plus importants et de ressources en personnel plus vastes, ce qui nous a poussé à diviser les EAE en deux catégories: les petites/moyennes EAE et les grandes EAE. Parmi les grands fournisseurs d'électricité, on trouve les EAE dont la vente aux consommateurs excède les 100 GWh/an; font partie des petites et moyennes EAE les fournisseurs d'électricité dont la vente d'électricité est inférieure à 100 GWh/an.<sup>9</sup>

<b>Entreprises participant au benchmarking 2014/15</b>			
	<b>Suisse alémanique</b>	<b>Suisse romande</b>	<b>Tessin</b>
Saisie via l'outil en ligne			
Grands fournisseurs d'électricité	23	3	2
Petits/moyens fournisseurs d'électricité	22	0	0
EAE dans les communes			
Grands fournisseurs d'électricité	5	1	0
Petits/moyens fournisseurs d'électricité	6		
Total	62		

Tableau 3

La participation à l'étude comparative est facultative. Par ailleurs, les fournisseurs d'électricité participants à l'étude ont pu librement choisir que les résultats soient publiés anonymement ou en leur nom. Sur l'ensemble des participants, vingt-quatre entreprises ont accepté d'être citées.

### **Comparaison des résultats des fournisseurs d'électricité**

A l'instar de la première édition (2013/2014), le deuxième benchmarking fait état de différences considérables entre les différents fournisseurs.

<sup>8</sup> Les soixante-deux fournisseurs d'électricité du benchmarking 2014/15 vendent au total 33 500 GWh d'électricité aux consommateurs (évaluation du benchmarking). En 2014, la consommation d'électricité en Suisse s'élevait à 57 500 GWh ([www.bfe.admin.ch/energie/](http://www.bfe.admin.ch/energie/)).

<sup>9</sup> Cf. raisonnement en annexe.



*consommateurs en Suisse > 100 GWh/an: n=34. Petits/moyens fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse > 100 GWh/an: n=28.*

Deux fournisseurs d'électricité atteignent plus de 80% des objectifs fixés dans le benchmarking. Ils sont donc très proches du fournisseur énergétique « idéal » au sens de la Stratégie énergétique 2050. La majorité des fournisseurs atteint entre 35% et 65% des objectifs, la moyenne se situant à 49%. Onze fournisseurs disposent d'un potentiel d'amélioration pour le moins important, étant donné qu'ils remplissent actuellement moins de 30% des objectifs dans les sept champs d'action relevés.

Les champs d'action pris à part ne révèlent aucune différence majeure: la réalisation moyenne des objectifs se situe entre 40% et 60% pour chacun d'entre eux. Pour la plupart des champs d'action, le nombre d'EAE à avoir rempli les objectifs en intégralité n'est pas élevé, mais elles sont nombreuses à les avoir atteints au moins partiellement. Le nombre d'entre elles n'ayant accompli que très peu, voire aucun efforts est également très faible. Dans les champs d'action « Rôle de modèle » et « Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables », aucun des fournisseurs d'électricité n'atteint pour le moment l'intégralité des objectifs.

Même si peu d'EAE atteignent les objectifs, les efforts réjouissants vers lesquels elles tendent dans tous les domaines, afin de suivre la voie souhaitée par la Stratégie énergétique 2050/SuisseEnergie, ne peuvent pas être ignorés; tant au niveau des grands fournisseurs que des petits et moyens fournisseurs.

L'ensemble des champs d'action révèlent toutefois encore un vaste potentiel d'amélioration. Ainsi, même les fournisseurs qui remplissent déjà une part importante des objectifs pourraient encore renforcer leurs activités. Un certain retard est notamment à déplorer en matière de satisfaction des objectifs au niveau des efforts faits à l'interne en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (champ d'action « Rôle de modèle »), au niveau du critère « Energie hydraulique écologique » (champ d'action « Protection des eaux ») et concernant les ventes d'éco-électricité (champ d'action « Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables »).

Il est intéressant de noter que les grands fournisseurs d'électricité obtiennent en moyenne des scores nettement meilleurs (moyenne non pondérée 59%), par rapport aux petits fournisseurs (moyenne non pondérée 37%), en ce qui concerne la réalisation des objectifs visés dans l'ensemble des champs d'action – à l'exception du champ d'action « Protection des eaux » (cf. paragraphe 2.4). Les écarts les plus importants sont observés dans les domaines de la stratégie d'entreprise, de la production d'électricité à partir de sources renouvelables, des prestations de services énergétiques, des programmes d'encouragement et des mesures tarifaires. Les résultats confirment que les petits et moyens fournisseurs

disposent d'un potentiel d'amélioration considérable. A ce sujet, le benchmarking souhaiterait inciter et motiver les EAE à passer à l'action et encourager l'échange entre les différents fournisseurs d'électricité – notamment grâce au cockpit en ligne.

Les résultats en matière de réalisation des objectifs sont en moyenne légèrement moins bons que pour le benchmarking 2013/14. Ceci est principalement dû au fait que l'étude actuelle porte sur un nombre beaucoup plus élevé de petits et moyens fournisseurs d'électricité par rapport à la précédente.

### **Top 10 des fournisseurs d'électricité**

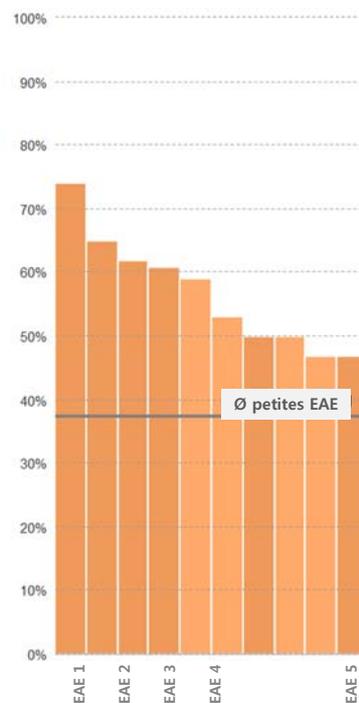
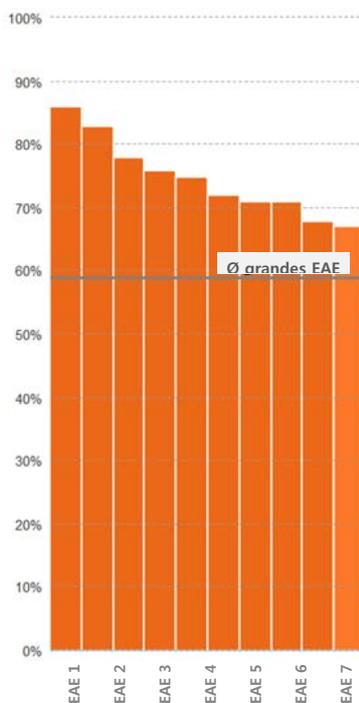
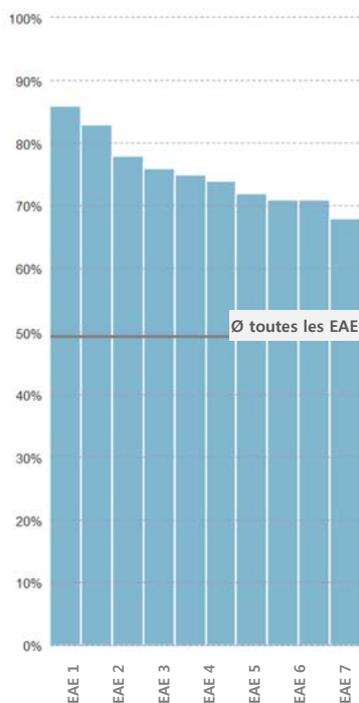
Il suffit d'un coup d'œil aux meilleures entreprises pour constater que ce sont surtout les plus grandes EAE (ventes > 100 GWh/an) qui attestent d'une réalisation élevée des objectifs. Une EAE figurant dans la catégorie des petits/moyens fournisseurs (ventes < 100 GWh/an) se trouve toutefois dans le top 10 des meilleures entreprises.

### Top 10 de toutes les EAE

### Top 10 des grandes EAE

### Top 10 des petites et moyennes EAE

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



EAE 1 = Services Industriels de Genève SIG  
 EAE 2 = ewz  
 EAE 3 = Energie Service Biel / Bienne  
 EAE 4 = Industrielle Werke Basel IWB  
 EAE 5 = EKZ  
 EAE 6 = Gemeindewerke Erstfeld  
 EAE 7 = EBM  
 EAE 8 = Energie Thun AG  
 EAE 9 = SEIC SA  
 EAE 10 = EWB Energie Wasser Bern

EAE 1 = Services Industriels de Genève SIG  
 EAE 2 = ewz  
 EAE 3 = Energie Service Biel / Bienne  
 EAE 4 = Industrielle Werke Basel IWB  
 EAE 5 = EKZ  
 EAE 6 = EBM  
 EAE 7 = SEIC SA  
 EAE 8 = Energie Thun AG  
 EAE 9 = EWB Energie Wasser Bern

EAE 1 = Gemeindewerke Erstfeld  
 EAE 2 = Gemeindewerke Rüti ZH  
 EAE 3 = EGH Elektro-Genossenschaft Hünenberg  
 EAE 4 = Elektrizitäts- und Wasserwerk der Stadt Buchs  
 EAE 5 = InfraWerkeMünsingen  
 EAE 6 = NetZulG AG

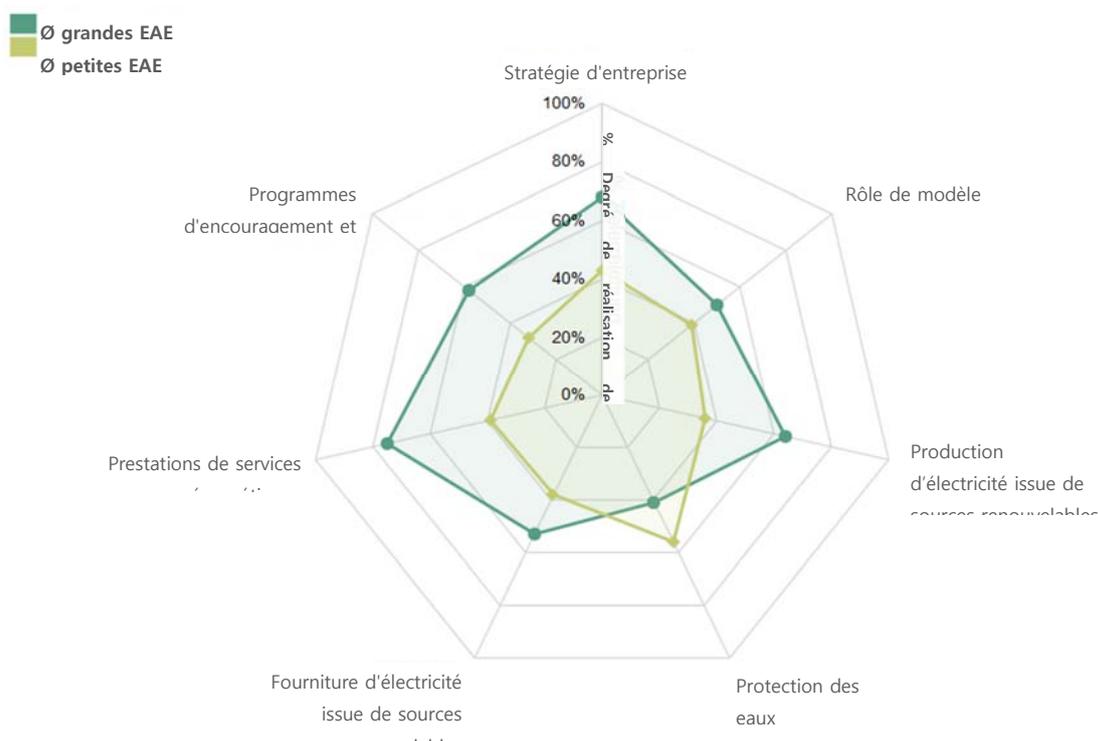
Graphique 2: Top 10 des fournisseurs d'électricité. Barres claires: EAE anonymes. Barres foncées: EAE 1 à EAE 10, cf. légendes. Grands fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse > 100 GWh/an: n=34. Petits/moyens fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse > 100 GWh/an: n=28.

## 2.4 Les grands et les petits/moyens fournisseurs d'électricité

### Résultat par champ d'action

La comparaison entre les fournisseurs d'électricité (petits/moyens et grands) révèle que les grandes EAE réalisent en moyenne de meilleurs scores par rapport aux petites et moyennes EAE, et ce dans tous les domaines. La protection des eaux constitue la seule exception, étant donné que les petites et moyennes EAE affichent un meilleur résultat dans cette catégorie.

### Comparaison entre les grandes et les petites/moyennes EAE



Graphique 3: Comparaison entre les grands et les petits/moyens fournisseurs d'électricité. Grands fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse > 100 GWh/an: n=34. Petits/moyens fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse > 100 GWh/an: n=28.

En principe, nous avons sélectionné et rendu opérationnels les critères du benchmarking de telle sorte qu'ils soient applicables pour tous les fournisseurs d'électricité. Toutefois, les grands fournisseurs d'électricité disposant généralement de plus vastes ressources, ils

peuvent exploiter un potentiel plus large dans chaque objectif. Nous avons pris en compte cet état de fait pour l'évaluation de chacun des critères, dans la mesure du possible. Ainsi, nous avons par exemple accepté, pour le critère « Projets novateurs », des projets présentés par les petits fournisseurs d'électricité qui ne sont plus considérés comme des projets innovants du point de vue des grands fournisseurs d'électricité. Au final, il n'y a cependant aucune raison d'abaisser la limite des objectifs pour les plus petits fournisseurs d'électricité. Les objectifs doivent au contraire servir à stimuler également les plus petits fournisseurs d'électricité à prendre d'autres mesures et à lancer de nouveaux projets.

Les différences qui découlent d'une certaine évolution historique des événements, p.ex. la possession de grandes centrales hydrauliques ou de parts d'installations, ont également été traitées à l'aide de critères différenciés. Dans certains cas qui nous semblent justifiés, nous avons aussi décidé de prendre en compte le fait que la marge de manœuvre puisse être limitée par des facteurs externes (p.ex. influence limitée à la consommation d'énergie au niveau des bâtiments d'exploitation, lorsque ceux-ci sont intégrés aux bâtiments communaux).

Les paragraphes suivants présentent les résultats du benchmarking en s'appuyant sur les exemples d'un grand fournisseur et d'un petit/moyen fournisseur qui remplissent tous deux les objectifs dans une large mesure.

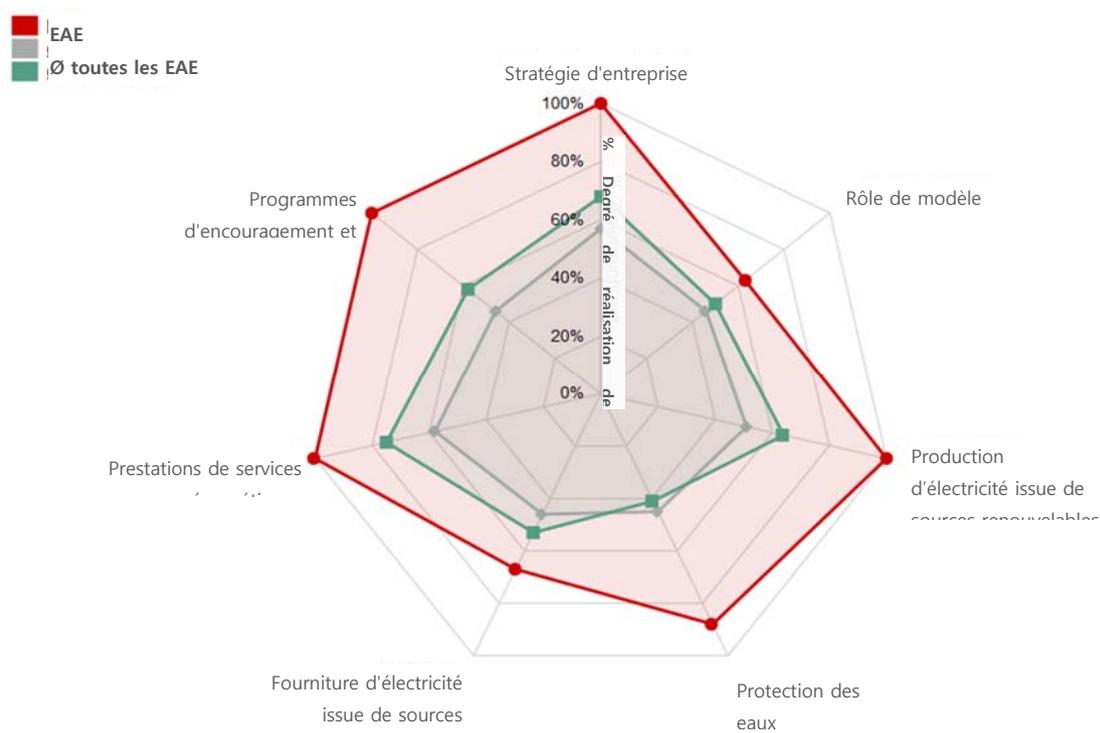
### **Exemple d'un grand fournisseur présentant une satisfaction élevée des objectifs**

Le grand fournisseur d'électricité sélectionné ici à titre d'exemple est actif dans une grande ville. Il détient des participations dans des centrales hydrauliques, des installations photovoltaïques et des parcs éoliens en Suisse et à l'étranger. A l'heure actuelle, plus de 95% de sa production électrique provient des énergies renouvelables (calculée par rapport à la vente aux consommateurs) et il prévoit en outre de doubler la production électrique provenant du photovoltaïque tous les cinq ans. Par ailleurs, le fournisseur d'électricité poursuit des objectifs quantitatifs pour augmenter l'efficacité énergétique auprès du consommateur: la consommation d'électricité doit en effet reculer de 2% par personne d'ici 2020 et de 9% d'ici 2035. Qu'il s'agisse des ménages, de l'industrie ou de l'artisanat, il offre à ses clients une large palette de prestations axées sur l'efficacité et utilise par ailleurs les programmes d'encouragement et les mesures tarifaires, p.ex. un bonus d'efficacité, pour améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la part des énergies renouvelables. De la sorte, il a déjà rempli les objectifs dans quatre des sept champs d'action existants (stratégie d'entreprise, production d'électricité issue de sources renouvelables, prestations de services énergétiques, programmes d'encouragement/mesures tarifaires). Le fournisseur d'électricité cité en référence se situe également au-dessus de la moyenne des grandes EAE dans les champs d'action restants. Il dispose toutefois d'un potentiel d'amélioration dans les champs

d'action « Rôle de modèle », « Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables » et « Protection des eaux », c'est-à-dire dans les domaines où les objectifs ne sont pas entièrement atteints (cf. graphique suivant).

## Comparatif d'une grande EAE par rapport à la moyenne de l'ensemble des

### EAE participantes



Graphique 4: Grand fournisseur d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse > 100 GWh/an. Grands fournisseurs d'électricité: n=34. Tous les autres fournisseurs d'électricité: n=62. Les différents axes du diagramme en radar montrent dans quelle mesure le grand fournisseur d'électricité a atteint les objectifs.

Le tableau ci-après révèle dans quelle mesure le grand fournisseur d'électricité a atteint les objectifs:

#### Réalisation des objectifs du grand fournisseur d'électricité

(vente aux consommateurs > 100 GWh/an)

Champ d'action	Réalisation des objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie d'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'objectif a déjà été atteint à hauteur de 90%-100% en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables, tant au niveau de la production (calculée par rapport à la ventes aux consommateurs), qu'au niveau de la fourniture (marquage de l'électricité).</li> <li>L'efficacité énergétique a été déterminée et quantifiée comme objectif dans la stratégie.</li> <li>Différents projets novateurs ont été lancés: éclairage des rues aux LED, station de recharge rapide pour véhicules électriques, plus vastes projets relatifs à l'énergie solaire, distinction reçue au cours des dernières années pour des prestations hors pairs dans le domaine énergétique, etc.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle de modèle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes de gestion environnementale et énergétique certifiés ISO 14001 et ISO 50001 pour l'ensemble de l'entreprise.</li> <li>Le parc automobile est composé pour 25% de véhicules équipés d'une motorisation alternative (p.ex. véhicules électriques ou fonctionnant au gaz).</li> <li>L'électricité utilisée pour couvrir les besoins personnels provient en intégralité (100%) des énergies renouvelables et en partie de l'électricité verte.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement marqué de la production à partir de sources renouvelables (&gt; 8% calculée par rapport à la vente aux consommateurs).</li> <li>Part significative de la production issue de sources renouvelables, calculée par rapport aux ventes (&gt; 95%).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection des eaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achèvement des assainissements de débits résiduels des propres installations ou parts d'installations &gt; 75%.</li> <li>Part élevée d'éco-électricité provenant des centrales hydrauliques (&gt; 10%).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 90% du mix d'électricité provenant des énergies renouvelables.</li> <li>Produit électrique de base pour les ménages provenant en intégralité des énergies renouvelables, toutefois sans part d'électricité verte.</li> <li>Part d'électricité verte sur le total des ventes d'électricité &gt; 6%.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestations de services énergétiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre étendue de prestations pour les ménages et les entreprises en matière d'efficacité énergétique.</li> <li>Plus de 11% des clients PME ont conclu des conventions d'objectifs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes d'encouragement et mesures tarifaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses significatives pour les programmes d'encouragement (&gt; 1.- CHF/MWh pour la vente).</li> <li>Différentes mesures tarifaires, notamment soutien transitoire RPC, bonus d'efficacité.</li> </ul>

Tableau 4

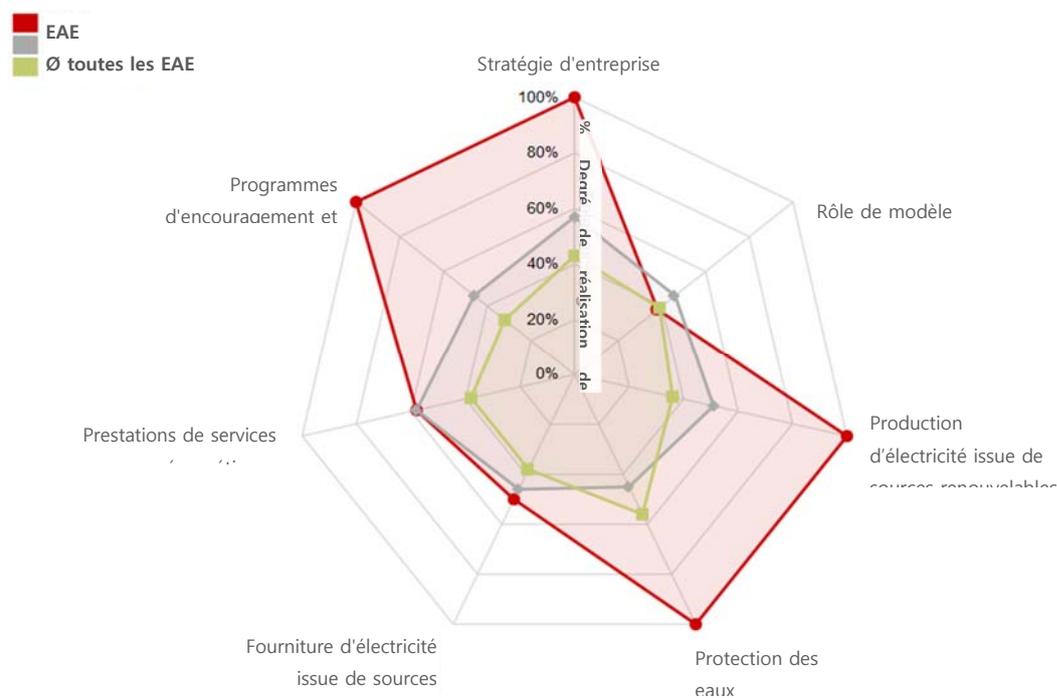
### Exemple d'un petit/moyen fournisseur présentant une satisfaction élevée des objectifs

Le petit/moyen fournisseur d'électricité sélectionné ici à titre d'exemple est actif dans une petite commune en tant qu'entreprise intégrée horizontalement (énergie/eau potable). Pour l'approvisionnement énergétique, il produit de l'électricité dans ses propres centrales hydrauliques et installations solaires qui sont en grande partie certifiées naturemade star. Par moment, il achète également de l'électricité provenant du réseau interconnecté. Il dépasse la moyenne des petits/moyens fournisseurs d'électricité dans tous les champs d'action à l'exception du « Rôle de modèle », où il se situe dans la moyenne. Les objectifs sont

notamment atteints en intégralité dans le domaine « Stratégie d'entreprise », en raison d'une part d'électricité provenant actuellement à plus de 90% des énergies renouvelables, car il a quantifié des objectifs en termes d'efficacité énergétique. De plus, le petit/moyen fournisseur sélectionné a lancé différents projets novateurs comme une centrale hydraulique innovante, un éclairage aux LED, des stations de recharge électrique, un projet innovant d'installations photovoltaïques, etc. Dans le domaine de la protection des eaux, il remplit également les objectifs grâce à ses centrales hydrauliques certifiées naturemade star. Il dispose d'un potentiel pour de nouvelles activités, notamment dans le champ d'action « Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables », étant donné que le produit standard pour les ménages, certes constitué d'électricité issue des énergies renouvelables, ne contient qu'une faible part de nouvelles énergies renouvelables. Le fournisseur d'électricité cité en exemple ne vend pas d'éco-électricité au consommateur final, mais la vend sous forme de certificats à d'autres fournisseurs d'électricité. En ce qui concerne le champ d'action « Rôle de modèle », le fournisseur cité en référence se situe également bien en-dessous des chiffres, notamment car il n'a pas implémenté de système certifié de gestion environnementale/énergétique.

Le tableau 5 montre dans quelle mesure le petit/moyen fournisseur d'électricité a atteint les objectifs.

### Comparatif d'une petite/moyenne EAE par rapport à la moyenne de l'ensemble des EAE participantes



Graphique 5: Petit fournisseur d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse < 100 GWh/an. Petits/moyens fournisseurs d'électricité: n=28. Tous les autres fournisseurs d'électricité: n=62. Les

différents axes du diagramme en radar montrent dans quelle mesure le petit fournisseur d'électricité a atteint les objectifs.

<b>Réalisation des objectifs du petit/moyen fournisseur d'électricité (vente &lt; 100 GWh/an)</b>	
<b>Champ d'action</b>	<b>Réalisation des objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie d'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'objectif a déjà été atteint à hauteur de 90%-100% en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables.</li> <li>L'efficacité énergétique a été déterminée comme objectif dans la stratégie.</li> <li>Différents projets novateurs ont été lancés: centrale hydraulique innovante, éclairage aux LED, stations de recharge électrique, projet innovant d'installations photovoltaïques.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle de modèle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun système de gestion environnementale/énergétique.</li> <li>Le parc automobile est composé pour 30% de véhicules équipés d'une motorisation alternative (p.ex. véhicules électriques ou fonctionnant au gaz).</li> <li>L'électricité utilisée pour couvrir les besoins personnels provient en intégralité (100%) des énergies renouvelables et en partie de l'électricité verte.</li> <li>La consommation énergétique des bâtiments administratifs principaux se situe dans la moyenne suisse.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification du développement de la production issue des énergies renouvelables.</li> <li>Part significative de la production à partir de sources renouvelables par rapport aux ventes (&gt; 5%).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection des eaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application des dispositions existantes de la LEaux pour les propres installations.</li> <li>Courant issu des centrales hydrauliques produit en intégralité de manière écologique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 95% du mix d'électricité issu des énergies renouvelables.</li> <li>Produit électrique de base pour les ménages provenant en intégralité (100%) des énergies renouvelables, avec une faible part d'électricité provenant des nouvelles énergies renouvelables.</li> <li>L'éco-électricité n'est pas vendue au consommateur final, mais sous forme de certificats à d'autres fournisseurs d'électricité.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestations de services énergétiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Large palette d'offres axées sur l'efficacité énergétique, destinées aux ménages.</li> <li>Conseil actif en matière d'énergie pour les entreprises.</li> <li>Pour le moment, aucun client PME n'a conclu de conventions d'objectif.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes d'encouragement et mesures tarifaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses significatives pour les programmes d'encouragement (&gt; 1.– CHF/MWh pour la vente), notamment pour les capteurs solaires et les chauffe-eau fonctionnant à l'aide de pompes à chaleur.</li> <li>Mesures tarifaires, notamment soutien transitoire RPC et introduction d'un tarif en fonction de la puissance.</li> </ul>

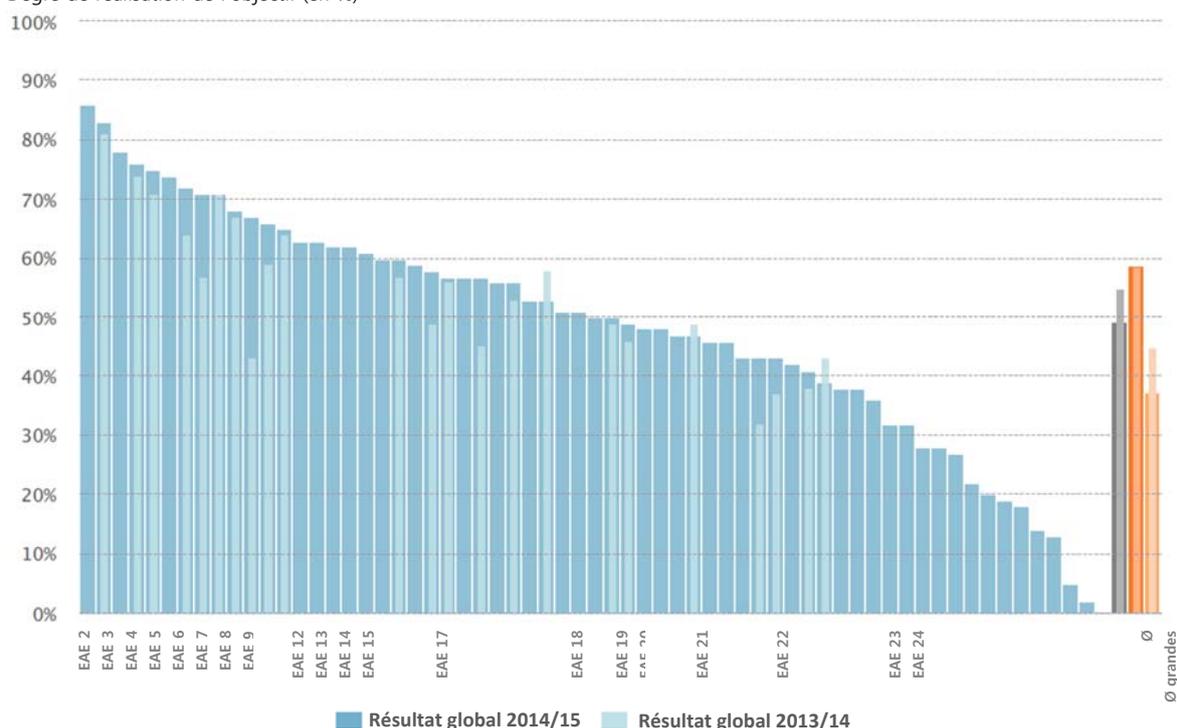
Tableau 5

## 2.5 Evolution chez les fournisseurs d'électricité

Parmi les vingt-quatre fournisseurs d'électricité qui avaient pris part à la première édition du benchmarking 2013/14, dix-sept fournisseurs ont renouvelé l'expérience pour cette deuxième édition. Six fournisseurs ont par ailleurs participé au benchmarking 2013/14 par le biais de l'offre « EAE dans les communes ». En d'autres termes, il est possible d'effectuer une comparaison des résultats des deux benchmarking pour vingt-trois EAE. La comparaison montre que la plupart des fournisseurs d'électricité ont poursuivi les efforts entrepris jusqu'ici et ont introduit de nouvelles activités en vue d'accentuer l'efficacité énergétique et de promouvoir les énergies renouvelables.

### Résultat global avec évolution dans le temps (2013/14 – 2014/15)

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



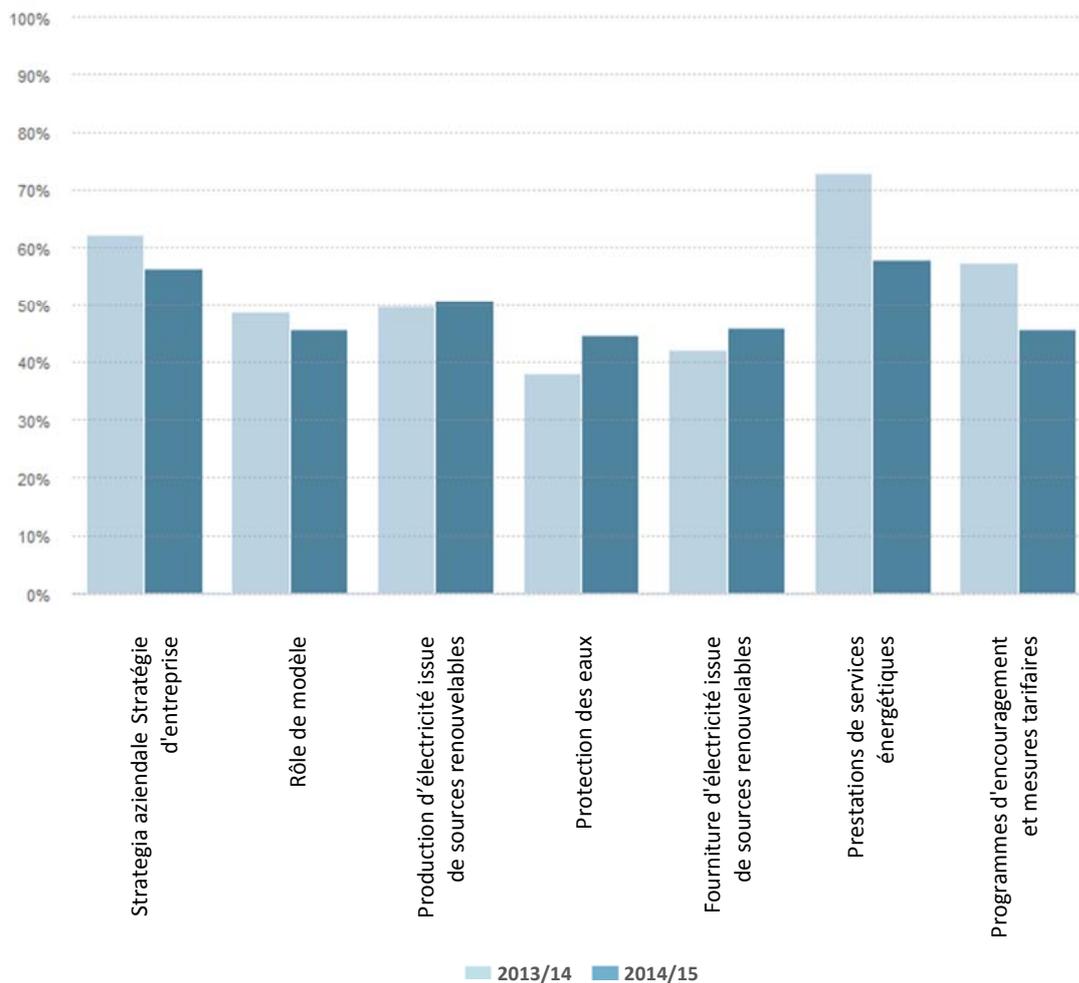
EAE 1 = Services Industriels de Genève SIG  
EAE 2 = ewz  
EAE 3 = Energie Service Biel / Bienne  
EAE 4 = Industrielle Werke Basel IWB  
EAE 5 = EKZ  
EAE 6 = Gemeindewerke Erstfeld  
EAE 7 = EBM  
EAE 8 = Energie Thun AG  
EAE 9 = SEIC SA  
EAE 10 = EWB Energie Wasser Bern  
EAE 11 = Gemeindewerke Rütli ZH  
EAE 12 = Repower AG  
EAE 13 = Technische Betriebe Wil  
EAE 14 = EGH Elektro-Genossenschaft Hünenberg  
EAE 15 = IBAarau AG  
EAE 16 = Elektrizitäts- und Wasserwerk der Stadt Buchs  
EAE 17 = Werke am Zürichsee  
EAE 18 = Elektrizitätswerk des Kantons Schaffhausen AG  
EAE 19 = InfraWerkeMünsingen  
EAE 20 = Elektrizitätswerk Obwalden EWO  
EAE 21 = NetZulg AG  
EAE 22 = Elektrizitätsversorgung Brugg  
EAE 23 = Elektrizitätswerk Quarten  
EAE 24 = Elektrizitäts- und Wasserwerk Wettingen

*Graphique 6: Evolution chez les fournisseurs d'électricité 2013/14: n=23, 2014/15: n= 62.*

Si l'on jette un coup d'œil sur chacun des champs d'action, on peut s'apercevoir que la moyenne a diminué dans la plupart d'entre eux. Cela se justifie par le fait que, dans le deuxième benchmarking réalisé en 2015, la part des petits et moyens fournisseurs d'électricité a nettement augmenté. Ces fournisseurs présentent en moyenne une réalisation des objectifs plus faible.

## Evolution dans le temps par champ d'action

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



Graphique 7: Evolution chez les fournisseurs d'électricité: 2013/14: n=23, 2014/15: n= 62.

# 1 Résultats par champ d'action

Les paragraphes suivants décrivent les critères servant à mesurer la réalisation des objectifs dans le cadre de l'étude comparative. Ils expliquent en outre pour chaque champ d'action les résultats et le potentiel d'amélioration des fournisseurs d'électricité. Au total, dix-neuf critères sont évalués dans les sept champs d'action (cf. paragraphe 2.1).

## 3.1 Stratégie d'entreprise

### Objectifs

Grâce au champ d'action « Stratégie d'entreprise », le benchmarking évalue dans quelle mesure les fournisseurs d'électricité ont déterminé des objectifs stratégiques concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et dans quelle mesure ils ont initié les projets stratégiques relatifs à ces thèmes. A cet effet, les trois critères suivants ont été évalués:

<b>Critères et indicateurs dans le champ d'action « Stratégie d'entreprise »</b>	
<b>Critère</b>	<b>Indicateur</b>
<p><b>Stratégie d'entreprise pour les énergies renouvelables</b></p> <p>Le fournisseur d'électricité dispose-t-il d'une stratégie et d'objectifs concrets visant à accroître sa part d'électricité issue de sources renouvelables (production, achat, distribution)?</p>	<p>Stratégie et échéance pour l'objectif 90% à 100% d'énergies renouvelables.</p> <p>Niveau de quantification.</p>
<p><b>Stratégie d'entreprise pour l'efficacité</b></p> <p>Le fournisseur d'électricité dispose-t-il d'une stratégie et d'objectifs concrets visant à accroître l'efficacité électrique?</p>	<p>Stratégie et objectifs disponibles, niveau de quantification.</p>
<p><b>Projets novateurs</b></p> <p>Le fournisseur d'électricité a-t-il instauré des nouvelles technologies ou une approche novatrice pour promouvoir l'efficacité énergétique et/ou les énergies renouvelables, p.ex. en collaboration avec des investisseurs ou d'autres fournisseurs d'électricité?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemples:</li> <li>• projets pilotes relatifs à l'efficacité énergétique, p.ex. Smart Metering, éclairage des rues aux LED.</li> <li>• Projets pilotes dans le domaine de la production d'électricité à partir de sources renouvelables, p.ex. centrales hydroélectrique à tourbillons.</li> </ul>	<p>Nombre de projets innovants mis en œuvre en vue de l'encouragement de l'efficacité énergétique et/ou des énergies renouvelables au cours des quatre dernières années.</p>

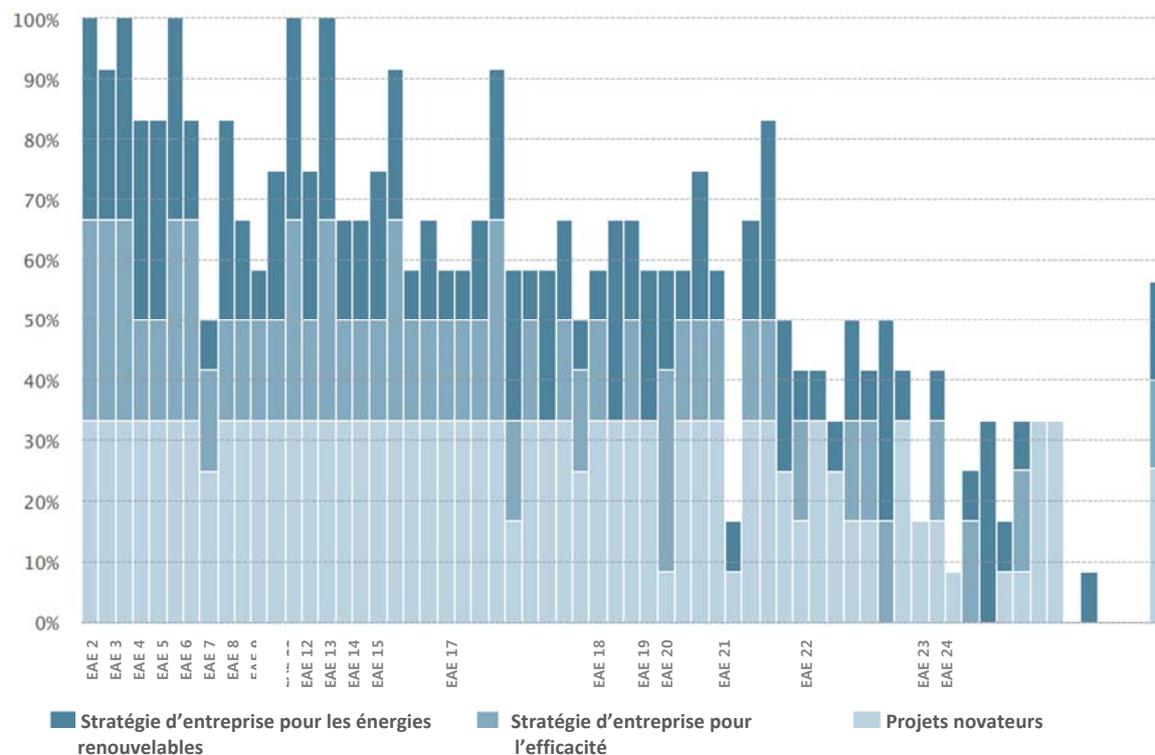
Tableau 6

## Résultats

A l'heure actuelle, certains fournisseurs d'électricité remplissent déjà les objectifs. La grande majorité recèle toutefois un certain potentiel pour se positionner de manière plus claire d'un point de vue stratégique, respectivement pour lancer des projets innovants. Le moyenne se situe aux alentours de 56%.

## Stratégie d'entreprise avec critères individuels

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



Graphique 8: Résultats dans le champ d'action « Stratégie d'entreprise » (n=62). EAE 1 à EAE 23, cf. légende du graphique 1.

### Stratégie d'entreprise pour les énergies renouvelables

A quelques exceptions près, tous les fournisseurs d'électricité poursuivent une stratégie de renforcement des énergies renouvelables. Douze EAE disposent d'ores et déjà des énergies renouvelables à plus de 90%-100%. Onze EAE ont fixé les taux d'augmentation des parts d'énergies renouvelables à 90%-100% d'ici 2030 dans leur stratégie d'entreprise. Les autres EAE planifient d'atteindre l'objectif des 90%-100% en matière d'énergies renouvelables après 2030 seulement, voire n'ont fixé aucun objectif quant à leur désir de passer entièrement aux énergies renouvelables.

### Stratégie d'entreprise pour l'efficacité

Pour la plupart des fournisseurs d'électricité, l'efficacité énergétique fait partie de la stratégie d'entreprise. Le contenu et les objectifs sont toutefois très généraux. Seuls dix fournisseurs d'électricité ont formulé des objectifs concrets et les ont quantifiés. En ce qui concerne

l'efficacité électrique, il existe un vaste potentiel d'amélioration pour l'ensemble de la branche.

#### *Projets novateurs*

Il existe chez pratiquement tous les fournisseurs d'électricité un ou plusieurs projets novateurs visant à promouvoir l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables. La gamme s'étend de l'éclairage des rues aux LED, en passant par le Smart Metering, les stations de recharge électrique, la production d'électricité provenant des STEP/petites centrales hydrauliques sur eau potable, jusqu'aux distinctions pour les projets énergétiques renouvelables. Les projets de Smart Metering p.ex. sont présents tant chez les grands que chez les petits/moyens fournisseurs d'électricité.

## 3.2. Rôle de modèle

### **Objectifs**

Le benchmarking évalue, grâce au champ d'action « Rôle de modèle », dans quelle mesure les fournisseurs d'électricité s'orientent, à l'interne, vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et adoptent de manière active des mesures dans les domaines en lien avec les systèmes de gestion environnementale/énergétique, la consommation énergétique et la mobilité. Les objectifs correspondants émanent de solutions tirées des bonnes pratiques. La réalisation des objectifs est calculée à l'aide de quatre critères sélectionnés (cf. tableau ci-après).

<b>Critères et indicateurs dans le champ d'action « Rôle de modèle »</b>
--

Critère	Indicateur
<b>Système de gestion environnementale/énergétique</b> Le fournisseur d'électricité dispose-t-il d'un système certifié de gestion environnementale/énergétique dans le domaine de l'électricité (ISO 14001, ISO 50001, EMAS, ECO Entreprise)?	Système de gestion environnementale/énergétique pour l'ensemble de l'entreprise ou une partie de celle-ci, niveau de certification.
<b>Flotte de véhicules écologiques</b> Le fournisseur d'électricité dispose-t-il d'une flotte de véhicules écologiques?	Proportion de véhicules écologiques (cat. A et/ou motorisation alternative telle que véhicules hybrides, fonctionnant au gaz naturel/biogaz, etc.) sur l'ensemble du parc automobile.
<b>Achats d'électricité écologique pour couvrir les besoins personnels</b> Avec quel type de courant le fournisseur d'électricité couvre-t-il sa propre consommation?	Proportion de courant obtenu à partir d'énergies renouvelables et proportion d'électricité verte pour satisfaire les besoins en électricité personnels.
<b>Consommation énergétique de l'entreprise</b> Quelle est la consommation énergétique du bâtiment administratif principal?	Indice de chaleur et indice électrique (kWh/m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique du bâtiment administratif principal)

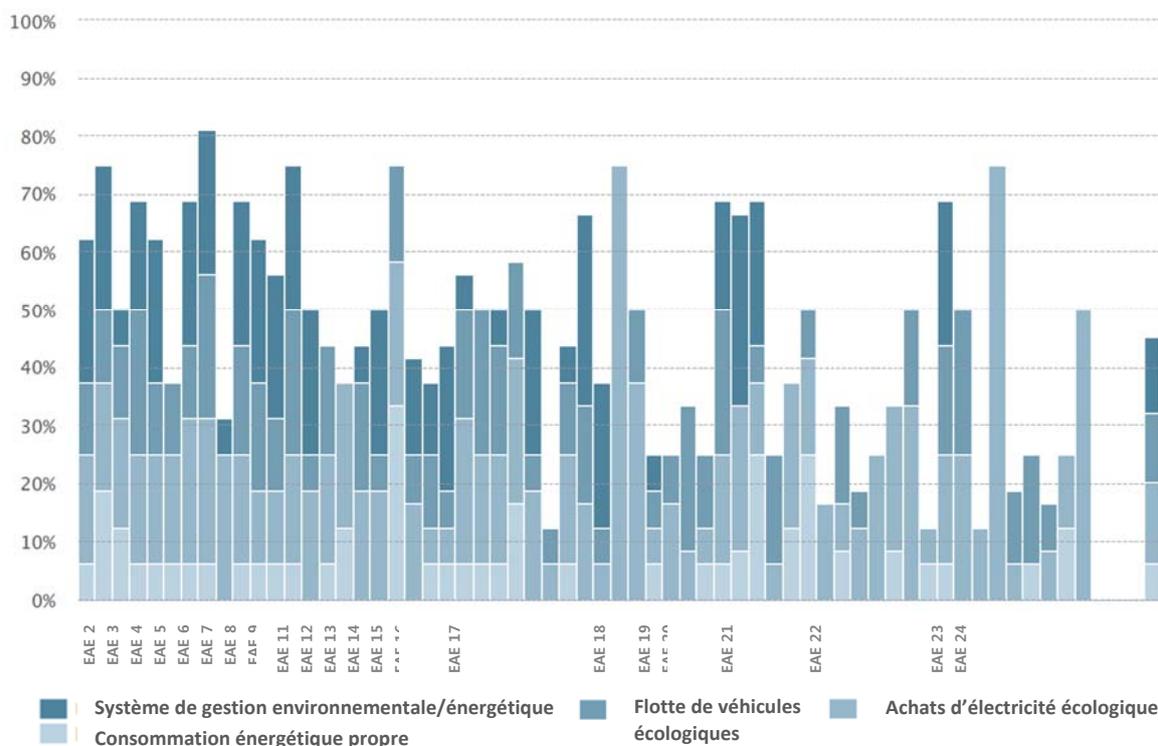
Tableau 7

## Résultats

Dans le champ d'action « Rôle de modèle », aucune EAE n'exploite pleinement sa fonction d'exemple. La grande majorité des EAE n'a réalisé que peu de mesures dans ce domaine, par conséquent il existe un certain potentiel à exploiter. La moyenne relative à la satisfaction des objectifs se situe aux alentours de 44%.

## Rôle de modèle avec critères individuels

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



Graphique 9: Résultats dans le champ d'action « Rôle de modèle » (n=62). EAE 1 à EAE 23, cf. légende du graphique 1.

### Système de gestion environnementale/énergétique

Au niveau du critère « Système de gestion environnementale/énergétique », il existe de nettes différences entre les grands et les petits/moyens fournisseurs d'électricité: sur l'ensemble des trente-quatre grands fournisseurs d'électricité, quinze d'entre eux disposent d'un système certifié de gestion environnementale/énergétique à l'échelle de l'entreprise. Sur l'ensemble des dix petits/moyens fournisseurs d'électricité de plus de trente collaborateurs, deux d'entre eux ont introduit un système certifié de gestion environnementale/énergétique. Pour les entreprises de moins de trente collaborateurs, le benchmarking part du principe qu'elles n'ont pas besoin d'un système de gestion environnementale/énergétique pour exploiter pleinement leur marge de manœuvre. Ceci est le cas pour dix-huit des fournisseurs d'électricité participants.

### Flotte de véhicules écologiques

Presque tous les fournisseurs d'électricité ont remplacé une partie de leur flotte de véhicules par des véhicules équipés d'une motorisation alternative. Cinq fournisseurs d'électricité

disposent déjà d'une flotte de véhicules entièrement écologiques. Pour les fournisseurs d'électricité qui ne possèdent pas de parc automobile, la marge de manœuvre limitée correspondante a été prise en compte et le critère a été catalogué comme étant non pertinent.

#### *Consommation d'électricité*

Pour leurs propres besoins en électricité, presque tous les fournisseurs d'électricité ont recours aux énergies renouvelables. Cinq fournisseurs couvrent leurs propres besoins en intégralité par de l'électricité verte. Quelque vingt-cinq fournisseurs utilisent les énergies renouvelables et ont recours partiellement à l'éco-électricité pour couvrir leurs propres besoins.

#### Consommation énergétique des entreprises

Au niveau de la consommation énergétique du bâtiment administratif principal, il existe un potentiel d'amélioration considérable. Quatre fournisseurs répondent au standard Minergie ou Minergie-P. La plupart des autres fournisseurs demeurent dans la moyenne suisse pour ce qui est de leur consommation de chaleur et d'électricité (kWh/m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique). Certaines marges de manœuvre limitées ont été prises en compte dans l'étude comparative (p.ex. entreprise ne disposant pas de son propre bâtiment, mais intégrée à un bâtiment commun). Il est à noter que plusieurs fournisseurs d'électricité ne peuvent pas donner de chiffre concernant leur propre consommation énergétique.

## 3.3. Production d'électricité issue de sources renouvelables

### **Objectifs**

Dans le champ d'action « Production d'électricité issue de sources renouvelables », l'étude comparative se concentre sur deux aspects: dans quelle mesure les fournisseurs d'électricité disposent-ils de capacités de production dans les énergies renouvelables? Dans quelle mesure les fournisseurs font-ils progresser le développement des énergies renouvelables en Suisse et à l'étranger par le biais de leurs propres installations ou parts d'installation, voire aspirent à des contrats d'approvisionnement à long terme pour l'électricité issue des énergies renouvelables.

<b>Critères et indicateurs dans le champ d'action « Production d'électricité issue de sources renouvelables »</b>	
<b>Critère</b>	<b>Indicateur</b>
<p><b>Augmentation de la part d'énergies renouvelables</b> Dans quelle mesure le fournisseur d'électricité prévoit-il d'accroître sa quantité d'énergie renouvelable?</p>	<p>Augmentation planifiée dans les cinq prochaines années (propres installations/parts d'installations ou contrats de distribution d'au moins dix ans) calculée par rapport aux ventes actuelles d'énergie de source hydraulique en Suisse et à l'étranger.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles énergies renouvelables en Suisse et à l'étranger: solaire, éolien, biomasse, géothermie, centrales hydrauliques sur eau potable et sur cours d'eau.</li> </ul>
<p><b>Proportion de la production d'énergies renouvelables chez les fournisseurs d'électricité exploitant des grandes centrales hydrauliques (&gt;10 MW):</b> Quelle est l'étendue de la production d'hydroélectricité et d'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables?</p> <p>ou</p> <p><b>Proportion de la production d'énergies renouvelables chez les fournisseurs d'électricité n'exploitant pas de grandes centrales hydrauliques (&gt;10 MW):</b> Quelle est l'étendue de la production d'hydroélectricité et d'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables?</p>	<p>Proportion actuelle d'électricité issue des grandes centrales hydrauliques et des nouvelles énergies renouvelables provenant des propres installations/parts d'installations ou de contrats de distribution d'au moins dix ans en Suisse et à l'étranger, calculée par rapport aux ventes.</p> <p>Proportion actuelle d'électricité issue des centrales hydrauliques et des nouvelles énergies renouvelables provenant des propres installations/parts d'installations ou de contrats de distribution d'au moins dix ans en Suisse et à l'étranger, calculée par rapport aux ventes.</p>

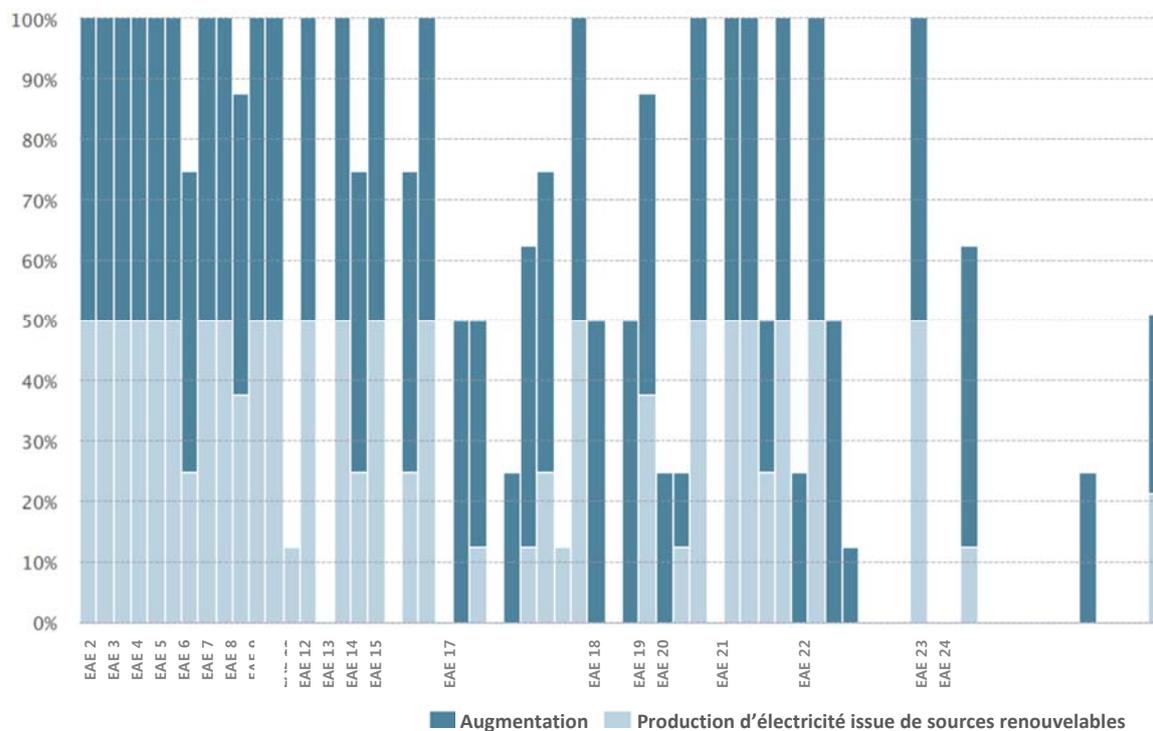
Tableau 8

## Résultats

La structure de production indique clairement que les fournisseurs d'électricité s'engagent activement en faveur des énergies renouvelables, conformément aux objectifs de SuisseEnergie et de la Stratégie énergétique. L'intégralité des objectifs sont réalisés chez vingt-et-un fournisseurs d'électricité. Les objectifs sont partiellement réalisés chez vingt-deux autres fournisseurs. Il existe un certain potentiel d'amélioration notamment chez les fournisseurs d'électricité dont la proportion d'énergies renouvelables par rapport à la production d'électricité est aujourd'hui très faible et qui ne prévoient pas non plus de développement. La moyenne se situe aux alentours de 51%.

## Production d'électricité issue de sources renouvelables avec critères individuels

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



Graphique 10: Résultats dans le champ d'action « Production d'électricité issue de sources renouvelables » (n=62). EAE 1 à EAE 23, cf. légende du graphique 1.

### Augmentation de la part d'énergies renouvelables

Une trentaine de fournisseurs d'électricité prévoient d'augmenter de manière significative leurs capacités de production (propres installations, parts d'installations, contrats d'approvisionnement) relatives aux énergies renouvelables dans les cinq ans à venir en Suisse ou à l'étranger (de plus de 6% par rapport aux ventes). Huit fournisseurs prévoient également d'augmenter dans une moindre mesure la production issue des énergies renouvelables. Vingt-et-un fournisseurs, surtout les petites structures, ne planifient aucune augmentation. Les plus petits fournisseurs d'électricité ne prévoient en moyenne que peu d'augmentation de la part des énergies renouvelables par rapport aux grands fournisseurs.

### Production issue de sources renouvelables

Environ un tiers des fournisseurs d'électricité (21 EAE) ont atteint les objectifs d'une production d'électricité renouvelable (conformément au tableau 8) dont quatorze grands et sept petits/moyens fournisseurs.

Dix-neuf des soixante-deux fournisseurs d'électricité produisent de l'électricité dans des grandes centrales hydrauliques, resp. achètent de l'électricité à de telles centrales (par le biais de parts d'installations ou de contrats d'approvisionnement à long terme). Pour sept d'entre eux, la part de production d'électricité issue des énergies renouvelables s'élève à plus de 95% de la totalité des ventes.

Quarante-trois des soixante-deux fournisseurs d'électricité ne possèdent aucune grande centrale hydraulique ou parts d'installations. Pour ces derniers, la production d'électricité issue des énergies renouvelables est en règle générale plus faible – de manière correspondante, l'objectif est donc moins élevé dans le benchmarking (cf. tableau 8). Sur l'ensemble des quarante-trois fournisseurs d'électricité sans grande centrale hydraulique, quatorze fournisseurs produisent plus de 5% d'énergies renouvelables; calculé par rapport au total des ventes aux consommateurs.

## 3.4 Protection des eaux

### Objectifs

En raison de la proportion élevée des centrales hydrauliques produisant de l'électricité en Suisse, il est important de faire bon usage des eaux. C'est la raison pour laquelle l'étude comparative s'intéresse à la manière dont les producteurs d'énergie respectent la loi sur la protection des eaux (LEaux). La loi prévoit que les centrales opérant des prélèvements dans des rivières ou des cours d'eau s'assurent de maintenir un débit résiduel convenable, afin que ceux-ci puissent remplir leur fonction environnementale initiale (LEaux, art. 29 et ss.). Les assainissements de débits résiduels (ou octrois de nouvelles concessions) auraient dû avoir lieu jusqu'en 2012 (LEaux, art. 80 et ss.).

De plus, l'étude comparative évalue si les centrales hydrauliques (propres installations ou parts d'installations) ont été optimisées sur le plan écologique conformément aux exigences légales. Les valorisations écologiques – quantités élevées de débits résiduels, écoulement régulier des eaux (peu d'éclusées), connectivité des cours d'eaux, migration simplifiée des poissons à l'aide d'échelles à poissons, etc. –, qui doivent être certifiées naturemade star (ou équivalent), sont déterminantes en la matière.

**Critères et indicateurs dans le champ d'action « Protection des eaux »**

Critère	Indicateur
<b>Assainissement des installations hydrauliques</b> Les installations hydrauliques correspondent-elles aux exigences de la loi sur la protection des eaux (LEaux) en termes de qualité?	Part des installations hydrauliques rapportée à la production totale d'énergie hydraulique (propres installations ou parts d'installations) pour lesquelles des assainissements de débits résiduels ont été réalisés ou pour lesquelles les dispositions en matière de débits résiduels ont déjà été satisfaites.
<b>Energie hydraulique écologique</b> Quelle proportion d'hydroélectricité provient de centrales hydrauliques écologiques?	Part d'hydroélectricité rapportée à la production totale d'électricité d'origine hydraulique (propres installations ou parts d'installations) qui provient d'installations certifiées naturemade star (ou équivalent) ou d'installations avec octrois de nouvelles concessions dès 2011.

Tableau 9

## Résultats

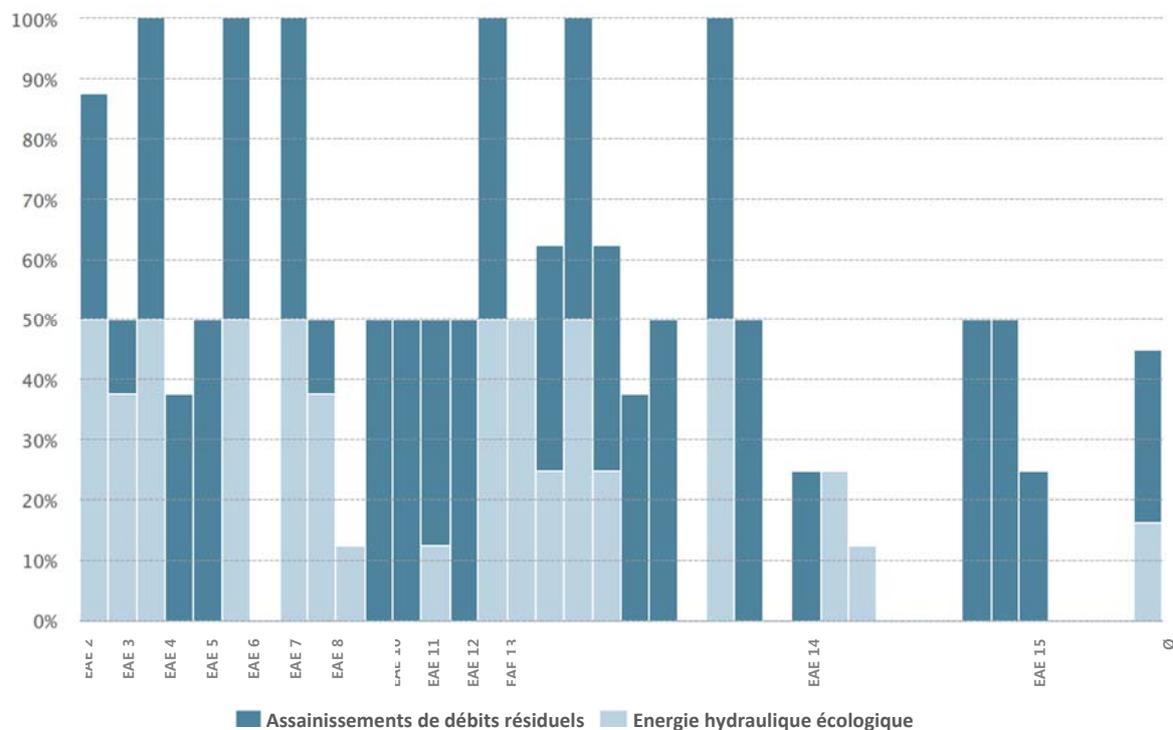
Le champ d'action « Protection des eaux » est déterminant pour trente-six des soixante-deux fournisseurs d'électricité, étant donné qu'ils possèdent des centrales hydrauliques ou des parts d'installations. Sur les vingt-six fournisseurs d'électricité sans centrale hydraulique (propres installations ou parts d'installations), le champ d'action « Protection des eaux » ne fait en revanche pas partie du benchmarking.

Les trente-six fournisseurs d'électricité pour lesquels la protection des eaux est un champ d'action déterminant exploitent leur potentiel en moyenne à 44% seulement. Il se dégage par conséquent un potentiel d'amélioration important dans ce champ d'action. Six fournisseurs d'électricité satisfont déjà les objectifs à 90%-100%. Le reste des fournisseurs présentent un fort potentiel d'amélioration, dont sept d'entre eux n'ont entrepris encore aucune mesure.

Les neuf petits/moyens fournisseurs d'électricité disposant d'installation hydraulique (propres installations ou parts d'installations) satisfont en moyenne 55% des objectifs dans le champ d'action « Protection des eaux ». Quatre d'entre eux remplissent les objectifs à 90%-100%. Une toute autre réalité se dessine pour les vingt-sept grands fournisseurs d'électricité avec centrales hydrauliques (propres installations ou parts d'installations): ils atteignent en moyenne seulement 40% des objectifs dans le champ d'action « Protection des eaux ». Deux d'entre eux atteignent les objectifs en intégralité et sept fournisseurs n'ont entrepris quasiment aucune mesure. Cela peut s'expliquer par le fait que les plus grands fournisseurs d'électricité possèdent souvent des parts dans des grandes centrales hydrauliques, qui peuvent parfois être difficiles à placer sur une base écologique.

## Protection des eaux avec critères individuels

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



EAE 1 = Services Industriels de Genève SIG

EAE 2 = ewz

EAE 3 = Energie Service Biel / Bienne

EAE 4 = Industrielle Werke Basel IWB

EAE 5 = EKZ

EAE 6 = Gemeindewerke Erstfeld

EAE 7 = EBM

EAE 8 = Energie Thun AG

EAE 9 = EWB Energie Wasser Bern

EAE 10 = Gemeindewerke Rütli ZH

EAE 11 = Repower AG

EAE 12 = IBAarau AG

EAE 13 = Elektrizitäts- und Wasserwerk der Stadt Buchs

EAE 14 = Elektrizitätswerk Obwalden EWO

EAE 15 = Elektrizitätswerk Quarten

Graphique 11: Résultats dans le champ d'action « Protection des eaux » (n=36).

### Rénovations des installations hydrauliques

Sur les trente-six fournisseurs d'électricité avec centrales hydrauliques (propres installations ou parts d'installations), quatorze d'entre eux – soit neuf grands et cinq petits/moyens – satisfont en intégralité aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux).

Ils ont rénové leurs centrales ou achètent du courant provenant d'installations rénovées ou conformes à la législation.

Sur les dix-neuf fournisseurs d'électricité avec grandes centrales hydrauliques (propres installations ou parts d'installations), cinq fournisseurs satisfont en intégralité aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux).

Energie hydraulique écologique

Huit des trente-six fournisseurs d'électricité avec centrales hydrauliques (propres installations ou parts d'installations) réalisent l'objectif fixé grâce à la valorisation écologique de plus de 10% de leurs centrales hydrauliques par la certification naturemade star ou une certification similaire. Huit autres fournisseurs produisent entre 2,5% et 10% de leur hydroélectricité dans des installations écologiques. Les vingt fournisseurs d'électricité restants produisent leur hydroélectricité sans tenir compte de paramètres écologiques.

## 3.5. Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables

### **Objectifs**

En ce qui concerne la fourniture d'électricité issue de sources renouvelables, l'étude comparative évalue la composition du mix du fournisseur chez les fournisseurs d'électricité, la proportion d'électricité verte par rapport aux ventes et les mesures mises en œuvre pour tenter d'accroître la vente d'électricité issue d'énergies renouvelables.

<b>Critères et indicateurs dans le champ d'action « Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables »</b>	
<b>Critère</b>	<b>Indicateur</b>
<b>Mix du fournisseur</b> Quelle est la nature du courant distribué au client final au sein du mix du fournisseur?	Part d'électricité issue des énergies renouvelables, selon le marquage de l'électricité, c.-à-d. énergie hydraulique, autres énergies renouvelables, électricité subventionnée et électricité issue de l'incinération des déchets (considérée pour moitié comme renouvelable).
<b>Produit électrique de base pour les ménages</b> De quoi est composée l'électricité distribuée de manière standard aux ménages?	Part d'électricité issue des énergies renouvelables et part d'éco-électricité dans le produit de base pour les ménages.
<b>Part d'éco-électricité</b> Quelle part des ventes totales représentent les produits d'éco-électricité?	Part des ventes de produits d'éco-électricité (naturemade star ou similaire) par rapport à la vente aux consommateurs.

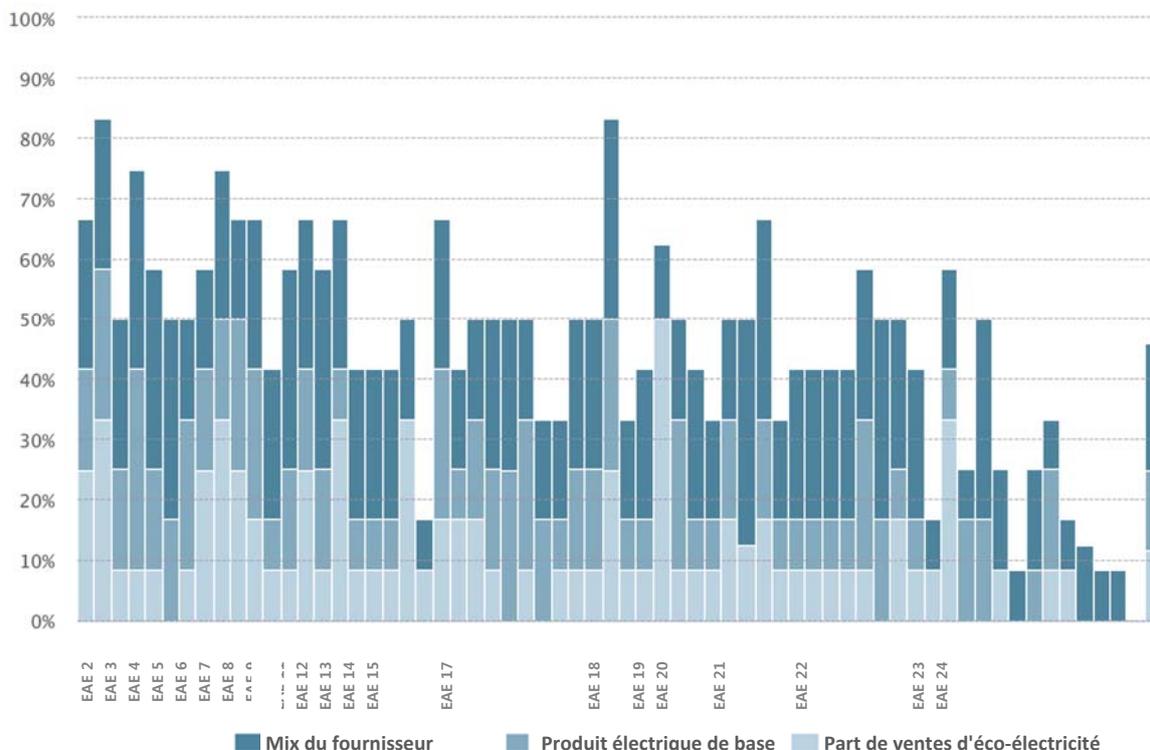
Tableau 10

## Résultats

En moyenne, les objectifs sont réalisés à 46%. Il existe de nettes différences entre les fournisseurs d'électricité: deux fournisseurs atteignent plus de 80% des objectifs formulés, tandis que sept fournisseurs n'atteignent même pas les 20%. Il est à relever que le potentiel d'amélioration se situe principalement au niveau des critères « Produit électrique de base » et « Part d'éco-électricité ».

## Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables avec critères individuels

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



Graphique 12: Résultats dans le champ d'action « Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables » (n=62). EAE 1 à EAE 23, cf. légende du graphique 1.

### Mix du fournisseur selon le marquage de l'électricité

Neuf fournisseurs d'électricité font état à l'heure actuelle d'un mix du fournisseur (marquage de l'électricité) composé en intégralité d'électricité issue des énergies renouvelables. Pour vingt-six autres fournisseurs, la part d'électricité issue des énergies renouvelables s'élève à au moins deux tiers. Pour une dizaine de fournisseurs, moins d'un tiers de leur électricité provient des énergies renouvelables.

### Produit électrique de base

Le développement d'un produit de base pour les ménages s'est révélé être une mesure d'encouragement à la réalisation des objectifs permettant d'accroître les ventes d'électricité issue des énergies renouvelables. Dans l'intervalle, de nombreux fournisseurs d'électricité ont eu recours à cette mesure. Sur l'ensemble des participants, trente-et-un fournisseurs affectent aux ménages un produit électrique de base provenant en intégralité des énergies renouvelables. Chez une dizaine de ces fournisseurs, le produit électrique de base contient également une part minimale de 5% d'électricité verte. Chez une EAE, la proportion s'élève à

plus de 10%. L'incitation par le biais d'un produit électrique de base est toutefois encore loin d'être exploitée pleinement: chez vingt-neuf fournisseurs, l'électricité distribuée de manière standard aux ménages continue d'être composée d'un mix d'énergies renouvelables et non renouvelables. Dans deux cas, le produit de base n'a pas été évalué, à savoir chez deux fournisseurs d'électricité ne proposant pas de ventes d'énergie aux ménages.

#### *Ventes d'éco-électricité*

L'éco-électricité fait partie des offres chez la plupart des fournisseurs d'électricité. La part d'éco-électricité par rapport au total de la vente aux consommateurs est encore modeste dans l'ensemble pour les fournisseurs d'électricité participants. Toujours est-il que six fournisseurs d'électricité ont vendu en 2014 plus de 7,5% d'éco-électricité par rapport aux ventes d'électricité dans le secteur de l'approvisionnement. Quarante-trois fournisseurs d'électricité vendent jusqu'à présent moins de 2,5% d'éco-électricité.

## 3.6. Prestations de services énergétiques

### **Objectifs**

Dans le champ d'action « Prestations de services énergétiques », le benchmarking évalue le spectre de produits et de prestations proposé par les fournisseurs d'électricité aux ménages et aux entreprises, afin d'accroître l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables. Il est important que les fournisseurs d'électricité proposent à cet effet un accompagnement actif et des conseils axés sur l'efficacité, et rendent les informations accessibles et transparentes.

La majeure partie des critères utilisés dans le cadre de l'évaluation mesurent les prestations des EAE. Les critères illustrant les conséquences des activités du côté des utilisateurs seraient certes souhaitables, mais sont difficiles à collecter. En règle générale, plusieurs facteurs influencent le comportement des clients. Pour pouvoir évaluer, au moins de manière partielle, l'efficacité des efforts au niveau des prestations, nous avons fixé un premier indicateur d'impact (nombre de PME avec convention d'objectifs).

<b>Critères et indicateurs dans le champ d'action « Prestations de services énergétiques »</b>	
<b>Critère</b>	<b>Indicateur</b>
<p><b>Offre en informations et conseils pour les ménages</b></p> <p>Quelles offres le fournisseur d'électricité propose-t-il pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité électrique?</p>	<p>Nombre et nature des offres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations de base, p.ex. page d'accueil avec marquage de l'électricité, informations sur les produits, conseils en matière d'économie d'énergie.</li> <li>• Conseil « passif », p.ex. factures d'électricité sur lesquelles figurent un comparatif avec l'année précédente, évaluation de la consommation énergétique et marquage de l'électricité, conseils relatifs à l'efficacité énergétique des appareils et des véhicules, estimation de la consommation d'électricité, etc.</li> <li>• Conseil « actif », p.ex. actions visant à révéler le comportement de l'utilisateur, journées de l'énergie, concours relatifs aux économies d'énergie, aide pour remplir les formulaires RPC.</li> <li>• Large palette d'offres axées sur l'efficacité, p.ex. bilan énergétique sur place, plateforme de vente par des privés d'électricité issue de sources renouvelables, offres de contracting (installations photovoltaïques, pompes à chaleur, heatbox), campagnes de sensibilisation (affiches, flyers, affichage dans les transports publics, envoi de courriels), appels d'offres compétitifs.</li> </ul>

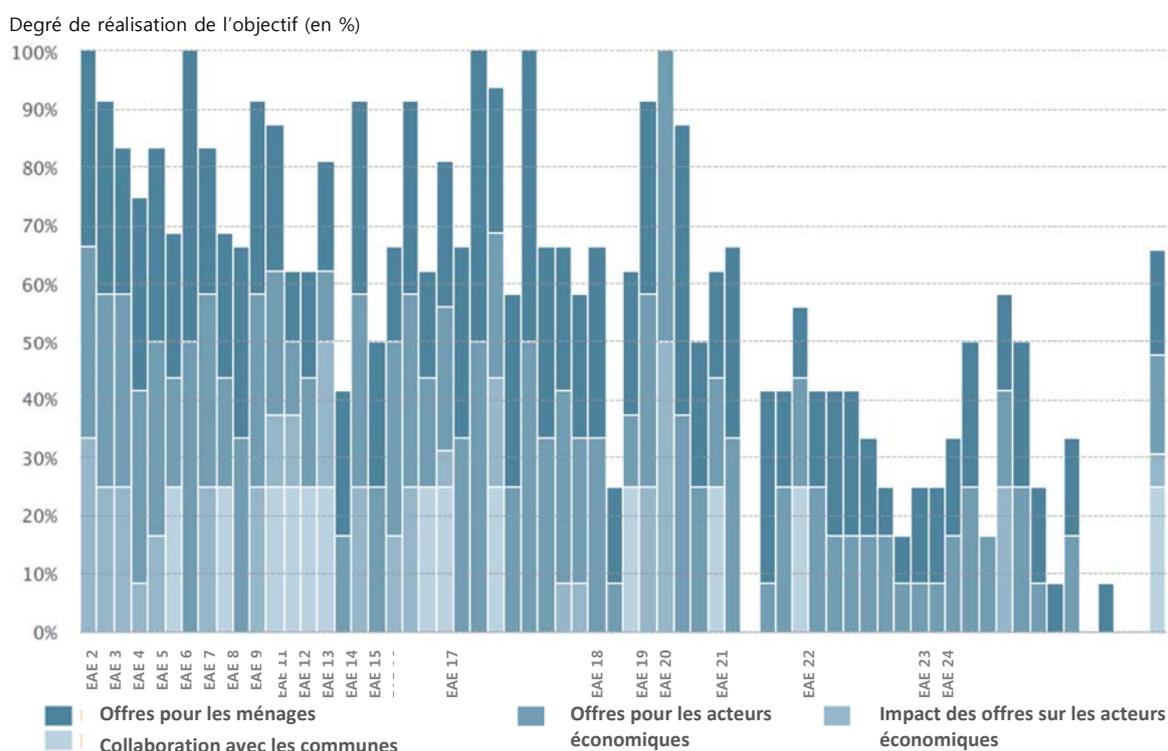
<b>Critères et indicateurs dans le champ d'action « Prestations de services énergétiques »</b>	
<b>Critère</b>	<b>Indicateur</b>
<p><b>Offres pour les acteurs économiques</b></p> <p>Le fournisseur d'électricité propose-t-il des offres pour les PME et les gros consommateurs dans son secteur d'approvisionnement?</p>	<p>Nombre et nature des offres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations générale dans le domaine de l'énergie.</li> <li>• Conseil « passif », p.ex. relevé en ligne à distance en vue de l'optimisation de l'exploitation.</li> <li>• Conseil « actif » dans le domaine de l'énergie, p.ex. action en termes de conseils énergétiques pour groupes-cibles sélectionnés (p.ex. restaurants).</li> <li>• Offres axées sur l'efficacité, p.ex. programmes d'efficacité pour les PME, tarifs efficients pour les gros clients avec des conventions d'objectifs ou offres de contracting.</li> </ul>
<p><b>Impact des offres sur les acteurs économiques</b></p> <p>Combien de PME (consommation électrique entre 100 et 500 MWh/an) du secteur d'approvisionnement ont conclu une convention d'objectifs (act, modèle PME de l'AEnEC) ou des programmes équivalents?</p>	<p>Nombre de PME (consommation électrique entre 100 et 500 MWh/an) du secteur d'approvisionnement ayant conclu une convention d'objectifs (act, modèle PME de l'AEnEC) ou des programmes équivalents.</p>

Tableau 11

## Résultats

Nombreux sont les fournisseurs d'électricité à exploiter pleinement leur potentiel au niveau des offres de prestations. Le moyenne se situe aux alentours de 57%. Environ la moitié des grands fournisseurs d'électricité (dix-huit sur trente-quatre) exploitent pleinement le potentiel dans le champ d'action « Prestations de services énergétiques ». *A contrario*, les autres fournisseurs d'électricité, dont un grand nombre de petits/moyens fournisseurs, présentent un important potentiel d'amélioration.

### Prestations de services énergétiques avec critères individuels



Graphique 13: Résultats dans le champ d'action «Prestations de services énergétiques » (n=62). EAE 1 à EAE 23, cf. légende du graphique 1.

#### Offre en informations et conseils pour les ménages

Vingt-deux fournisseurs d'électricité proposent aux ménages une large palette d'offres axées sur l'efficacité énergétique. Une quinzaine de fournisseurs d'électricité propose des conseils « actifs » à certains groupes-cibles de clients. Pour les fournisseurs d'électricité restants, la gamme de prestations se limite à un conseil « passif » et à des informations générales, p.ex. des informations sur les produits ou des conseils en matière d'économie d'énergie.

#### Offres pour les acteurs économiques

Une situation analogue se dessine pour les offres destinées aux acteurs économiques. Vingt-quatre fournisseurs d'électricité encouragent les énergies renouvelables et l'efficacité électrique auprès des entreprises par des offres axées sur l'efficacité telles que les programmes d'efficacité, les offres de contracting, etc. Une quinzaine d'autres fournisseurs proposent des conseils « actifs ». Les autres fournisseurs se contentent pour l'heure de donner des informations d'ordre général ou misent sur un conseil « passif ». Cinq fournisseurs d'électricité ne proposent aucune prestation énergétique pour les entreprises.

#### *Indicateur d'impact*

Chez une vingtaine de fournisseurs d'électricité, les offres destinées aux entreprises portent leurs fruits: ils peuvent en effet faire état de PME ayant conclu des conventions d'objectifs. La majeure partie des fournisseurs d'électricité n'ont pas encore eu la possibilité de conclure de conventions d'objectifs, ce qui atteste d'un besoin d'intervention particulièrement élevé. Ce critère n'a pas pu être pris en compte chez quatre fournisseurs, en raison notamment du manque d'information relative au nombre de PME avec conventions d'objectifs.

## 3.7. Programmes d'encouragement et mesures tarifaires

### **Objectifs**

Dans le champ d'action susmentionné, le benchmarking évalue la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au moyen de programmes d'encouragement et de mesures tarifaires. Les objectifs servant à l'évaluation des fournisseurs d'électricité découlent des exemples de bonnes pratiques. Ils sont évalués sur la base des deux critères suivants:

<b>Critères et indicateurs dans le champ d'action « programmes d'encouragement et mesures tarifaires »</b>	
<b>Critère</b>	<b>Indicateur</b>
<p><b>Programmes d'encouragement financier</b></p> <p>Le fournisseur d'électricité dispose-t-il de programmes d'encouragement financier en vue d'accroître l'efficacité énergétique et la part d'énergies renouvelables?</p>	<p>Montant des dépenses (en CHF/MWh/an) destinées à l'encouragement financier au cours de l'année passée (y c. encouragement des investissements pour des installations), calculé par rapport à la vente aux consommateurs.</p>
<p><b>Mesures tarifaires</b></p> <p>Le fournisseur d'électricité prend-t-il des mesures tarifaires visant à influencer la consommation électrique ou à promouvoir les énergies renouvelables auprès de ses clients fidélisés?</p>	<p>Nombre de mesures tarifaires, p.ex.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien transitoire RPC</li> <li>• Tarifs de rachat couvrant les coûts (bourse d'éco-courant)</li> <li>• Ecobonus</li> </ul>

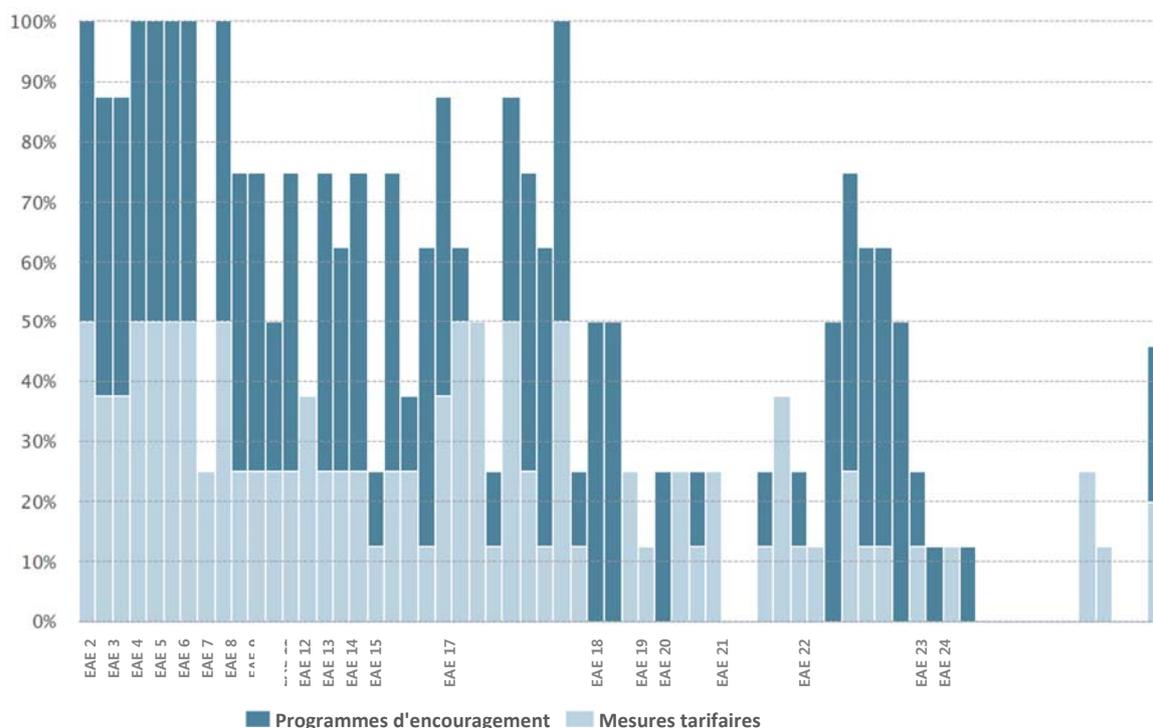
Tableau 12

## Résultats

Dans ce champ d'action, il existe de nettes différences entre les fournisseurs d'électricité: sept fournisseurs remplissent déjà les objectifs en intégralité. Ils soutiennent les consommateurs grâce à d'importantes sommes attribuées dans le cadre de programmes d'encouragement et cherchent à renforcer l'efficacité énergétique ainsi que le recours aux énergies renouvelables par des incitations développées dans le cadre de différentes mesures tarifaires. Dans la majorité, les fournisseurs restants ont introduit au moins les premières mesures. Neuf fournisseurs n'ont encore entrepris aucune démarche dans ce champ d'action. La moyenne de l'ensemble des fournisseurs participants se situe aux alentours de 45% du potentiel.

## Programmes d'encouragement et mesures tarifaires avec critères individuels

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



Graphique 14: Résultats dans le champ d'action « Programmes d'encouragement et mesures tarifaires » (n=62). EAE 1 à EAE 23, cf. légende du graphique 1.

### Programmes d'encouragement financier

Vingt-six fournisseurs d'électricité offrent de remarquables subventions s'élevant à plus de CHF 1.– par MWh d'électricité vendue dans la zone d'approvisionnement, parmi lesquels on dénombre neuf petits/moyens fournisseurs. Une quinzaine d'autres fournisseurs encouragent l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables avec des sommes moins importantes. Dix-neuf fournisseurs, dont une douzaine dans la catégorie petit/moyen, ne disposent d'aucun programme d'encouragement. Il reste deux fournisseurs pour lesquels ce critère n'a pas pu être évalué.

### Mesures tarifaires

Quarante-six fournisseurs d'électricité appliquent des mesures tarifaires. Neuf fournisseurs exploitent pleinement le potentiel, conformément aux objectifs, en engageant plusieurs mesures, notamment le soutien transitoire RPC, les tarifs de rachat à prix coûtant et les systèmes de bonus d'efficacité. Seize fournisseurs d'électricité ne proposent aucun tarif incitatif.

## 3 Annexes

### Annexe 1: Processus méthodologique

#### A) Bases conceptuelles

La présente étude comparative s'appuie sur les bases conceptuelles réalisées par la communauté de travail INFRAS/VUE, mandatée par l'OFEN en 2013-2014. Les bases conceptuelles comprennent les objectifs, les principes fondamentaux ainsi que les critères et fournissent les renseignements nécessaires à la saisie des données et à la communication du benchmarking. Les acteurs concernés, à savoir le secteur de l'électricité, les groupements écologiques, les associations de consommateurs, les gros consommateurs et les cantons, ont été intégrés par le groupe d'accompagnement dans la phase d'élaboration des bases conceptuelles.<sup>10</sup>

#### B) Procédure de participation au benchmarking 2014/15

Deux éléments sont venus marquer cette seconde étude comparative:

- les fournisseurs d'électricité avaient la possibilité de saisir leurs données par le biais d'un outil en ligne;
- les conseillers Cité de l'énergie ont motivé les petits fournisseurs d'électricité, dans le cadre de leur activité de conseil, à prendre part au benchmarking.

#### *Saisie via l'outil en ligne*

La saisie par le biais de l'outil en ligne comprend les étapes suivantes:

- décembre 2014: l'OFEN envoie un courriel d'invitation à tous les fournisseurs d'électricité pour inciter ces derniers à participer au benchmarking. Les fournisseurs d'électricité ont la possibilité de s'inscrire pour l'étude comparative jusqu'à la mi-janvier.
- décembre 2014 / janvier 2015: INFRAS/Brandes Energie pré-remplissent le questionnaire figurant dans l'outil en ligne.
- janvier / mai 2015: les fournisseurs d'électricité inscrits complètent le questionnaire pré-rempli dans l'outil en ligne.

---

<sup>10</sup> Voir à ce sujet le lien ci-après: <http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=53092>

- mai / juin 2015: contrôle de la plausibilité et ajustement du questionnaire.
- septembre / octobre 2015: un cockpit d'évaluation en ligne permet aux fournisseurs d'électricité d'obtenir une évaluation graphique de leurs propres résultats, qu'ils peuvent comparer avec les résultats d'autres EAE.
- novembre 2015: publication du rapport.
- début de l'été 2016: prochaine étude comparative. Les EAE seront informées en temps utile.

### ***Saisie par le biais de l'offre « EAE dans les communes »***

Les thématiques d'approvisionnement et d'élimination constituent une part importante du catalogue de mesures des Cités de l'énergie. Pour qu'une Cité de l'énergie puisse se développer avec succès, elle doit sans conteste travailler main dans la main avec les fournisseurs d'énergie locaux. Dans cette optique, le projet « EAE dans les communes » propose une plateforme idéale pour intensifier les échanges entre la commune et les entreprises d'approvisionnement en énergie. Pour les EAE qui ont participé à l'étude comparative par le biais du projet « EAE dans les communes », les conseillers Cité de l'énergie ont pré-rempli le questionnaire avant d'en discuter avec l'EAE concernée. Cette démarche a notamment permis de conseiller l'EAE dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le questionnaire de l'étude comparative est rempli au cours d'un entretien individuel avec l'EAE concernée et constitue une étape indépendante au déroulement du projet benchmarking EAE. Les résultats provenant de l'offre « EAE dans les communes » et obtenus dans le secteur de l'électricité sont intégrés à l'évaluation du benchmarking EAE.

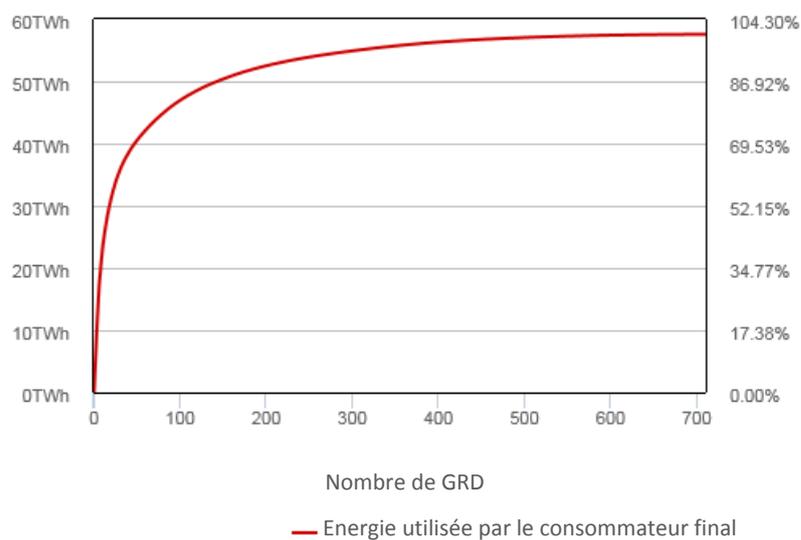
### **C) Grandes EAE et petites/moyennes EAE**

Soixante-deux fournisseurs d'électricité ont participé au benchmarking 2014/15. La taille des EAE participantes correspond plus ou moins à la carte suisse des Gestionnaires de réseau de distribution (GRD), parmi lesquels 20% des exploitants réalisent 85% des ventes (cf. graphique suivant: la courbe représente la distribution des quantités d'énergie consommées dans les divers réseaux de distribution en Suisse.<sup>11</sup>). Etant donné qu'il n'existe pas de critères officiels servant à définir la taille des GRD, nous avons fixé cette valeur à 100 GWh, afin d'introduire une différenciation entre les grands fournisseurs et les petits/moyens fournisseurs. Cette démarche est fondée sur la réflexion selon laquelle il existe une forte probabilité que toute nouvelle EAE vende moins de 100 GWh (87% des GRD suisses affichent

---

<sup>11</sup> <https://www.swissgrid.ch/swissgrid/fr/home/reliability/griddata/distribution.html>

des ventes inférieures à 100 GWh). L'étude comparative 2014/15 présente les résultats de fournisseurs d'électricité appartenant pour moitié à la catégorie des grandes EAE (25) et pour moitié à la catégorie des petites/moyennes EAE.



Graphique 15: Quantité d'énergie distribuée et nombre de gestionnaires de réseau de distribution (GRD).  
Source: Swissgrid.